

CHOSSES LUES



addap 13

revue de presse

Avril-Mai 2008

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

Si nous disons que le volume d'informations à traiter s'accroît sans cesse nous n'étonnerons personne. Annonces, projets de loi, décrets, tout cela s'accumule et parfois se contredit. Nous choisissons de synthétiser davantage pour présenter ces informations dans le format habituel.

Comprimer ainsi l'espace est aussi la seule solution pour conserver le luxe que nous vous avons promis : prendre le temps malgré tout de traiter plus à fond certains dossiers, et aussi quelques articles généralistes.

Dans ce numéro, c'est le RSA qui est longuement traité : la juxtaposition de points de vue (notamment d'économistes) et de réactions donnent d'un angle de vue très large sur un dispositif complexe, mais qui reste... un dispositif.

Génénera-t-il ses propres exclus ?

Au-delà du RSA nous parlons beaucoup de la précarité. Il y a des alertes inquiétantes vous le verrez mais d'un autre côté se dessine une manière nouvelle d'aborder la pauvreté : en allant au-delà des indicateurs strictement monétaires, et c'est positif, si l'on ose dire.

Côté dispositifs notez que le Contrat d'autonomie est lancé : rappel des modalités et dans la foulée un point de vue pour aider la réflexion.

Ce mois-ci on parle de Prévention Spécialisée : le CTPS s'intéresse à votre travail avec l'institution scolaire, et *Lien Social* à un projet de solidarité internationale. Encourageant.

En avril enfin a été lancé la réforme de l'ordonnance 45 ; vous verrez (en *chancellerie*) les inquiétudes du secteur. Et puis voilà que DEI France demande une loi d'orientation pour les enfants et que cela nous plaît : remettre à plat la question de la place de l'enfant ouvrirait le débat en amont au lieu que l'on parle de plus en plus de l'aval des choses, des symptômes.

Il est sain d'aborder les choses autrement quand on n'y arrive plus et dans ce genre nous vous recommandons vivement un bel article sur le travail social en banlieue. Lisez aussi l'entretien sur les maraudes : l'éthique encore elle et décidément des cloisons qui s'effritent par moment entre sanitaire et social : très tonique. Peut-être ne partagerez-vous pas notre intérêt pour le parrainage, mais allez jeter un coup d'œil quand même.

A propos comment devient-on travailleur social en ce moment, avec l'épineuse question de la gratification des stagiaires ? L'apaisement est à l'ordre du jour, avec reprise des conventions de stages ... même si les réponses officielles ne sont pas tout à fait « cadrées », dirons-nous.

Et puis voilà, maintenant ce numéro est à vous : c'est donc à vous d'y choisir ce qui vous plaît, le livre à lire, le projet à creuser, l'info à partager

Bonne lecture et à bientôt.



addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

Contact : gnreviere.comanov@addap13.org

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org



Présentation des projets de « modernisation »	p 04
DEI-France veut une loi d'orientation pour le bien-être des enfants.....	p 04
Politiques familiales : un point.....	p 05
Trois prises de position sur le RSA et un point sur l'état du dispositif	p 05
Pauvreté, précarité, exclusion, discriminations : nos éléments.....	p 06
La CNCDH note un net recul des faits racistes, antisémites et xénophobes en 2007	p 07
« Abus sécuritaires ? » : rapport annuel de la CNDS et autres éléments	p 07
Nouvelles en provenance de la chancellerie	p 07
Dossier Etrangers.....	p 08



Consultation des jeunes	p 10
Gratification des stagiaires : un début d'apaisement et décrispation.	p 10
Loi relative à la prévention de la délinquance : l'injonction thérapeutique.....	p 11
Coopérer avec l'institution scolaire, un nouvel enjeu pour la Prévention Spécialisée ?	p 11
Penser autrement le travail social en banlieue.....	p 12
« Définir le sens éthique des maraudes »	p 13
Le parrainage : un outil d'intervention pour les travailleurs sociaux	p 13
Evaluation : êtes-vous sceptique, démissionnaire ou engagé ?	p 14
Dossier signalétique : éléments, points de vue, expériences.....	p 14
Professions sociales et établissements.....	p 15
Éléments sur le handicap	p 15



Textes choisis	p.16
----------------------	------



Contrat d'autonomie pour les jeunes chômeurs	p 16
Éléments du mois sur l'emploi	p 17
Chômage : chiffres et éléments du mois.....	p 18
Minima sociaux : les éléments du mois.....	p 18
Pistes du COE concernant la formation professionnelle	p 18



DALO : un point sur les recours déposés fin mars 2008 p 19
 Eléments du mois p 19



Nos éléments en avril mai p 20
 Un entretien et des réactions à la création des ARS p 20



Priorités pour la rentrée 2008 et écoles de la 2° chance p 21



Le Monde p 21
 ASH du 11 avril 2008 p 21
 ASH du 18 avril 2008 p 21
 ASH du 9 mai 2008 p 21



Le Monde p 22
 ASH du 04 avril 2008 p 22
 ASH du 11 avril 2008 p 22
 ASH du 18 avril 2008 p 22
 ASH du 25 avril 2008 p 22
 ASH du 09 mai 2008 p 22





Présentation des projets de « modernisation »

ASH – 11-18-25/04 & 02-16/05/08 – 08 166

Le Monde – 25-28/03 & 03-5-7/04/08 – 08 166



Voilà un inventaire un peu éclaté sur le fond et que néanmoins nous gardons tel quel pour plus de lisibilité de la source. C'est à lire.

Modernisation des politiques publiques, deuxième phase : Conseil du 4 avril

166 mesures : d'ici à 2011 réduire déficits publics de 7 milliards

Logement

« **La sphère publique y consacre plus de 34 milliards**, [mais] l'inadéquation entre offre et besoins reste importante » (M. Woerth)

« **Concentrer moyens sur urgence des besoins** »

Parc locatif social : plafonds de ressources pour accéder à HLM abaissés de 10 % avec évolution indexée sur celle de l'indice des prix et non plus sur le Smic. + Politique de surloyers

Rénover le 1% logement et sa gouvernance.

Aides à l'investissement locatif « **recentrées** pour prévenir effets d'aubaine »

Emploi

5 orientations de réforme

Vérifier efficacité dispositifs d'incitation au retour emploi dans le cadre de la création RSA

Recentrer formation pro sur personnes les moins qualifiées (voir **Emploi** le COE)

Améliorer accompagnement chômeurs

Réformer contrats aidés : les utiliser dans une « logique d'insertion ». **Les limiter aux « seules personnes très éloignées emploi »** et conditionner leur renouvellement au-delà 1 an à un parcours insertion/formation ou une situation particulière

Supprimer dispositifs de départs anticipés seniors

Modernisation des ministères

Santé et Solidarité : ARS en 2009 ; création d'une direction de la cohésion sociale à l'étude

Immigration : limiter redondances. Regrouper certaines missions ACSE et ANAEM : **opérateur unique pour la politique d'intégration**.

Politique de la Ville : ACSE se recentrée sur la mise en œuvre du plan « **Espoir banlieues** » et récupérera missions DIV (périmètre revu)

Projet de loi de modernisation des institutions

Entend permettre à **tout justiciable de saisir directement le**

Conseil constitutionnel

Prévoit la création d'un **défenseur des droits des citoyens** « doté de prérogatives importantes » ; « **outre celles de l'actuel médiateur pourraient notamment être reprises (...)** les attributions du **contrôleur général des lieux de privation de liberté** ainsi que celles de la CNDS »

L'OIP inquiète de ces perspectives ; le médiateur de la République y est « favorable »

Projet de loi de modernisation de l'économie

Présenté le 28/04 en conseil des ministres

Etendre le Livret A à toutes les banques au 01/01/09 : caractéristiques inchangées pour les épargnants ; sommes collectées centralisées à la Caisse des dépôts et employées « en priorité » au financement du logement social

Collectif « Pas touche au livret A » : s'adresse à la commissaire européenne à la concurrence sur ce projet et appelle les parlementaires à soutenir sa proposition d'une « très large concertation » (assocs consommateurs et locateur, élus, USH)

Imposer aux banques une charte d'accessibilité : pour améliorer l'effectivité du droit au compte.

Définir « nouveaux champs d'utilisation pour le micro-crédit » : prêts à **tous** les créateurs de petites entreprises et financer d'autres projets d'insertion

Créer une Haute Autorité de la statistique

DEI-France veut une loi d'orientation pour le bien-être des enfants

ASH – 02-16/05/08 – 08 190



Oui franchement ça nous plaît et pour une raison très simple : propose de changer l'angle de vue et ça c'est important. Ce n'est pas en continuant de faire ce que l'on sait faire qu'on résout les problèmes.

Malgré les réformes pour mettre droit français en conformité avec principes de la CIDE, **les enfants sont souvent vus « comme sources de pbs, de risques pour la société**, dans le meilleur des cas des victimes potentielles à protéger »

Il faut changer d'approche : **non pas « lutter contre » mais définir l'enfant**, sujet de droits

Réponse publique mal adaptée et nombreux obstacles au bien-être des enfants : pauvreté...

Objectifs : mieux appliquer la CIDE, fixer objectifs opposables, définir principes (« utopies réalistes »)

Droit à la sécurité matérielle et affective, accompagnement à la parentalité, promotion santé, **présence de travailleurs sociaux dans tous les établissements scolaires** (garantie secret pro), droit d'accéder à sa filiation...

Demandes: **ministère de l'enfance**, chiffrage de l'effort pour l'enfance, actualisation de la clé de répartition Etat / collectivités, + nouveaux moyens.

Former décideurs, enfants, parents et professionnels aux droits de l'enfant

Délégations aux droits des enfants dans les chambres du Parlement

Etudes comparées avec d'autres pays

« **Il faut inverser la vapeur** » : **contribution de DEI** dans le cadre de « l'examen périodique universel » par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU qui examine le 14 mai la situation française au regard des droits fondamentaux

Souhaite que « l'Etat française prenne la mesure des régressions, voire des violations de ses engagements internationaux par ex vis-à-vis des enfants étrangers ou des enfants délinquants »

Politiques familiales : un point

ASH – 18-25/04 & 02/05/08 – 185

Le Monde – 17-21/04/08 – 185



S'enchaîne bien avec le précédent. C'est à vous de voir... mais c'est simple à comprendre allez-y. et puis il y a quelques cahots dirons-nous. Cf. la carte famille nombreuse.

Allocations familiales : la colère monte contre la majoration à 14 ans

Décrets 08-409&410, 28/04/08, J.O. 29/04/08

Applicable depuis le 1^o mai 2008

Jusqu'à présent une majoration intervenait aux 11 ans (33,51 €) et une aux 16 ans (59,57 €) : **désormais, une seule à 14 ans de 59,57 €**

Assocs: sur l'ensemble de la période de versement, « manque à gagner » de **580,92 € par enfant**

CNAF : économie de 138 millions par an ; son CA a rendu un avis défavorable

Les allocations ont perdu 24,5 % de leur valeur relative en 25 ans

Matignon : « l'argent récupéré (...) servira à financer d'autres mesures » en faveur des familles

Le gouvernement veut instaurer le droit opposable à la garde d'enfant et créer 350 000 places d'accueil avant 2012

UNAF : approuve ; mais pas « au détriment des autres mesures de politique familiale »

Maintenue, la carte « famille nombreuse » pourrait être étendue aux familles monoparentales ou « modestes »

UNAF : annonce qu'elle sera vigilante sur ces points et a obtenu d'être présente aux réunions sur la carte « famille nombreuses » et l'allocation de rentrée scolaire

Trois prises de position sur le RSA et un point sur l'avancée du dispositif et les réactions

ASH Magazine – mars/avril 2008 – 08 153

ASH – 11-18-25/04 & 02-09/05/08 – 08 153

Le Monde – 26/04/08 - 153



Nous aimons « perdre » un peu de temps pour ... en gagner. La 1^o contribution est précieuse et les deux autres laissent entrevoir des positions communes des Conseils Généraux sur cette question. Mais comme souvent il faut aussi aller ... jusqu'au bout...

Entendez un leitmotiv qui ne vous surprendra pas : tout dispositif engendre ses exclus. A ce titre, la réaction de l'Uniopss est exemplaire.

M. Guillaume Allègre

Economiste OFCE (Sciences-Po)

Le RSA vise un **objectif redistributif** : il peut être **bénéfique** pour les gens les plus proches de l'emploi du travail (Rmistés ou en emploi précaire et pauvres). **Mais même avec le RSA beaucoup resteraient « dans un halo de pauvreté »**

Et on ne propose rien aux plus éloignés de l'emploi. Les minima sociaux augmentent moins vite que les salaires : leur pauvreté se creusera.

Aspect incitatif : pour trouver du travail il faut qu'il y en ait. Il faut d'abord créer de l'emploi.

Si la part de l'allocation restant à la personne avec la reprise d'emploi (taux de cumul) est de 70 %, ce sera trop cher. Mais en diminuant ce taux on pourrait augmenter minima sociaux et financer mesures non monétaires (santé, logement...).

Du rapport Hirsch 2005, on n'a retenu que le monétaires : mais pauvreté multidimensionnelle.

Certains craignent un effet pervers : favoriser emplois précaires ? Possible mais on peut pénaliser les entreprises proposant ce type d'emplois

Autre effet pervers : RSA calculé en fonction des revenus du foyer. Mesures de ce type testées aux USA ... avec un effet **désincitatif** sur les femmes... plus fort que l'effet incitatif sur les inactifs !!!

En France aujourd'hui le passage de la mono-activité à la bi-activité est rémunérateur, ce serait moins vrai avec le RSA et c'est très important : en cas de rupture par ex. les femmes sans emploi sont menacées par la pauvreté.

Financement ? on annonce la suppression ou l'intégration de la prime pour l'emploi.. qui va aux salariés entre 1 et 1,3 smic : **les classes populaires et moyennes paieront le RSA ?**

La logique de solidarité voudrait que ce soit financé par l'impôt sur le revenu, selon moyens de chacun

M. Michel Dinet, Pdt (PS)

du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle

Il faut se rappeler que c'est une **expérimentation** et on veut l'étendre dès 2009 avant évaluation...

Deux conditions nécessaires pour qu'il réduise la pauvreté : qu'il s'inscrive dans une politique globale plus **redistributive**... on peut en douter. Et que soit forte la volonté de **lutter contre les temps partiels subis**. Ne paraît pas un enjeu majeur...

Il ne faut pas solvabiliser une nouvelle catégorie de **travailleurs pauvres avec « allocation/salaire »**

Présenté comme un **complément social du revenu du travail**. Il faudrait qu'il soit accompagnement au retour à l'emploi durable.

Et les personnes les plus éloignées de l'emploi ? Le RMI doit être garanti (avec son travail vers l'insertion). Il ne faut pas abandonner l'objectif de la socialisation **du plus grand nb** par le travail.

Financement : porterait sur Etat et Dpts.

D'accord pour financer l'animation du dispositif mais les allocations doivent relever de la solidarité nationale.

Ne pas reproduire ce qui s'est passé avec le RMI.

Il ne faudrait pas l'Etat organise de nouvelles solidarités assumées par collectivités locales : ce risque de conflit et d'éclatement de la solidarité.

M. René-Paul Savary, Pdt (UMP)

du Conseil Général de la Marne

On voit les limites du RMI qui date de 1988 et il est **positif qu'on expérimente** une adaptation.

Mais paraît plus un moyen de lutte contre la pauvreté qu'un moyen d'insertion : peu adapté aux personnes les plus éloignées de l'emploi, celles qui ont besoin surtout d'accompagnement social.

Il faut continuer le contrat d'insertion du RMI.

Le RSA suscitera-t-il un engouement ? On ne sait pas. Chez les employeurs effet d'aubaine possible : il faut encadrer le dispositif et impliquer entreprises

« **Le RSA ne doit pas être un guichet ouvert** » : il faut le proposer de manière adaptée et ciblée

Autre pb : on ne sait pas comment les personnes en sortiraient ni si elles pourront en sortir...

Chaque Dpt a pu adapter l'expérimentation mais pour l'évaluation il faut des critères communs. Il aurait mieux valu attendre la fin des expérimentations et aussi parce que le **coût nous inquiète. Nous n'avons pas assez de précisions.**

Un point sur l'avancée du dispositif

M. Sarkozy RSA « extrêmement intéressant (...) à calibrer en fonction des disponibilités financières qui sont les nôtres » (8 avril 2008)

M. Hirsch : ne veut pas d'un RSA « au rabais »

Quant à l'ADF elle s'inquiète : un transfert serait

« inacceptable »

Le 24 avril, M. Sarkozy évoque un coût de 1 à 1,5 milliards plus un redéploiement partiel de la PPE qui bénéficie à 8,6 millions de foyers fiscaux

(Coût de la généralisation estimé de 2 à 3 milliards)

M. Hirsch : estime que cela permet de faire la réforme dans de bonnes conditions pour 2009. Recentrer la PPE ne lui paraît pas une mauvaise chose (les syndicats y sont hostiles)

Réactions

* Uniopss : favorable à condition que les plus éloignés de l'emploi ne soient pas laissés de côté

Accord de principe avec remarques :

La sortie de la pauvreté par l'emploi « est loin d'être toujours possible » ; il ne faut abandonner personne.

Préconise un revenu minimum d'existence sans condition, indexé sur les prix. Possibilité de contrat (action santé par ex.) mais sans sanction. Ne pas abandonner l'ambition initiale du RMI « sa vision large de l'insertion sociale »

Les jeunes doivent entrer dans le RSA (droit commun)

Il faut renforcer service public emploi (accompagnement personnes éloignées de l'emploi)

Maintenir un volume important de contrats aidés

Faire attention aux effets d'aubaine

La pauvreté atteint aussi des personnes « dans l'incapacité de retrouver une dignité et une légitimité sociale par le moyen du travail »

* Mvt national chômeurs et précaires (MNCP) : « le RSA ne doit pas être une solution durable à la précarité mais un marchepied » ; demande un droit opposable à un revenu minimum, déconnecté de la notion de retour à l'emploi et indexé sur le coût de la vie

Pauvreté, précarité, exclusion, discriminations : nos éléments



Le rapport de l'ONPES c'est clair c'est net et là vos constats sont amplement validés : pour autant il n'y a pas de quoi se réjouir. Mais c'est à lire et prenez connaissance du tableau de bord. On avance vers une reconnaissance de la pauvreté non strictement monétaire, c'est important. Et le crédit social fait son bonhomme de chemin... auquel nous sommes attentifs bien sûr.

Noter que l'on en vient à parler de droit opposable à l'alimentation. Se passe de commentaires.

Le rapport de l'ONPES et un tableau de bord

Observatoire national pauvreté et exclusion sociale

ASH – 02/05/08 – 08 191

Le Monde – 30/04 & 08/05/08 - 191

Le nombre de pauvres reste stable, mais leur situation financière s'aggrave

En 2005 (dernière année connue) 7,1 millions de personnes pauvres (12,1 % population)

L'écart entre le niveau de vie médian des ménages pauvres et le seuil de pauvreté s'accroît constamment depuis 2002

Taux de renoncement aux soins augmente (en 2004 concerne 13 % population) ;

Taux de demandes de logement non satisfaites après un an : 46 % en 2006

Baisse du chômage et pauvreté

« La baisse du nombre de demandeurs d'emploi s'accompagne d'un développement la pauvreté en emploi » : en 2005 1,7 million de travailleurs pauvre (7 % des travailleurs).

1 ménage pauvre sur 3 est titulaire de minima sociaux ; nb global d'allocataires stables depuis 06 : dû au repli du RMI mais aussi à la baisse très forte du nb d'allocs temporaire d'attente (étrangers)

Relations entre droit et pauvreté

« Nombre de droits fondamentaux proclamés (...) ne sont pas encore réellement accessibles aux personnes pauvres »

Souligne la nécessité d'un « accompagnement »

Déficit d'infos, complexité du droit, scepticisme...

www.logement.gouv.fr

Un tableau de bord pour mesurer l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en 5 ans.

Présenté au CNLE par le cabinet de M. Hirsch

Un indicateur central fixé à 60 % du revenu médian en début de période et réévalué chaque année par rapport à l'inflation.

Complété par ≃ 30 indicateurs complémentaires

Intensité de la pauvreté (écart entre seuil de la pauvreté et revenu médian des personnes pauvres), taux de travailleurs pauvres...

L'ONPES réfléchit aussi à des indicateurs d'alerte (issus d'enquêtes, de données associatives, etc.)

www.cnle.gouv.fr

FNARS : « nous devons veiller à ce que les médias ne se focalisent pas uniquement sur l'indicateur central »

La FNARS expérimente le micro crédit social pour les sortants de prison

ASH – 09/05/08 – 08 219

Expérimentation de 1 an (Paris, Nord, Moselle, Isère et Gironde) régie par un protocole d'accord Ministère Juste / Caisse des dépôts

Favoriser réinsertion détenus, évaluer pertinence de l'outil, et y sensibiliser les professionnels de l'action sociale

Modalités de prêt telles que définies par le fonds de cohésion sociale. De 300 à 3 000 €, remboursement de 12 à 36 mois, taux fixe de 5 %.

Projets personnels d'insertion liés emploi, formation, mobilité, logement...

Les FNARS régionales sont les interlocutrices du partenaire bancaire (Crédit coopératif).

Calendrier FNARS : généralisation après une évaluation à mi-parcours

Expérimentations locales présentées sur le site www.france-microcredit.org

Et d'autres informations...

* La Croix Rouge française réclame un droit opposable à l'alimentation

ASH – 25/04/08 – 08 192

Entre une enveloppe sensiblement stable et la hausse des prix... l'assoc estime pouvoir fournir 27 millions de repas en 2008 (contre 30 chaque année)

Et ce alors que la demande augmente de 5 à 10 %...

* Fédération française des banques alimentaires

ASH – 09/05/08 – 08 209

Alerte sur la même question : « effet de ciseau » entre une offre de produits en réduction et une demande d'aide en augmentation.

* Le nombre de dossiers en commissions de surendettement a baissé de 1,1 % en 2007

ASH – 11/04/08 – 08 171

Un tiers des dossiers sont le fait de débiteurs ayant déjà fait l'objet d'une mesure de désendettement

En moins de 4 ans ≃ 88 000 dossiers orientés vers procédure

rétablissement personnel ; pour 2007 concerne 18 % des dossiers recevables.

Un peu plus de 700 000 ménages en cours de « désendettement » au 31/12/2007

Endettement moyen par dossier : 32 900 €

81 % avec arriérés de charges courantes « le plus souvent liées au logement »

Crédits immobiliers dans 7 % des dossiers

Disponible sur www.banque-france.fr

*** Europe : les revenus minima étudiés par EAPN**

ASH – 02/05/08 – 08 193

« Le revenu net des allocataires n'atteint pas le seuil de pauvreté de référence UE fixé à 60 % du revenu médian des ménages »

Italie, Grèce et Hongrie sont les seuls à ne pas avoir de système universel de revenu garanti

Nouvelles n° 125, disponible sur www.eapn.org

*** Sans-abrisme et Europe**

ASH – 18/04/08 – 08 202

Une déclaration en vue de mettre fin au sans-abrisme a recueilli a été adoptée par le Parlement

La Feantsa s'en réjouit : un débat va être ouvert

La déclaration invite le **Conseil européen** à prendre un engagement d'y mettre fin d'ici à 2015 ; la **Commission** à établir une définition-cadre du phénomène et collecter stats comparables et fiables et **les Etats** à concevoir leurs plans d'urgence hiver dans une stratégie plus large (accès logement)

La CNCDH note un net recul des faits racistes, antisémites et xénophobes en 2007

ASH – 04/04/08 – 08 148



Une nouvelle plutôt sympathique : qui va s'en plaindre ? Même si la prudence de la CNCDH n'en paraît pas moins salutaire. A suivre donc.

Rapport annuel 2007 : semble confirmer la baisse amorcée en 2005 (en 2004, grosse augmentation)

Ensemble des faits : en baisse de 23,5 %

Violences et menaces à caractère raciste et xénophobe en **baisse de 9 %**, les personnes d'origine maghrébine étant les plus touchées

Antisémitisme : baisse de 32,5 % en un an

La CNCDH reste prudente : « **chiffres nettement plus élevés que dans la période 1990-2000** »

« **Tendance à augmentation de la violence** » : la part des violences dans l'ensemble des faits passe de 22 % à **23,6 % en 1 an**.

Sondage : **48 % des personnes interrogées se déclarent « pas racistes du tout »**, soit une augmentation de 4 points en 1 an mais chacun « peut avoir sa propre définition du racisme »....

Préconisations : revitaliser comité interministériel lutte contre racisme et antisémitisme (pas réuni depuis 2005) et mettre en œuvre plan national

www.ladocumentationfrancaise.fr

« Abus sécuritaires ? » : rapport annuel de la CNDS et autres éléments

Le Monde – 09/04/08 – 08 165



Lisez attentivement. Instances et tendances à connaître... Et à croiser aussi peut-être avec vos constats. Et puis lisez Mucchielli : comme il dit bien des choses que nous avons souvent traitées, des choses que vous ressentez peut-être..

Rapport de la Commission nationale de déontologie de la sécurité - www.cnds.fr

Instance créée en 2000. Saisie (parlementaires ou institutions) **144 fois en 2007 : 117 dossiers traités**

Elle pointe les abus commis par les forces l'ordre et l'administration pénitentiaire.

Préoccupée par un phénomène qui se répand : dépôt de plainte par les policiers. Par ex. un homme témoigne de violences, deux jours après convocation des policiers par la CNDS, ces derniers déposent plainte pour dénonciation calomnieuse. **Et la justice condamne le témoin** (lettre d'excuse + 100 € à chacun des 2 policiers).

CNDS craint « développement (...) de pressions inadmissibles, (...) exercées contre témoins »

A interpellé Mme Dati : pas de réponse à ce jour ; la DGPN indique avoir saisi l'IGPN

« **Dérives récurrentes** » : gardes à vue excessives, fouilles au corps injustifiées, banalisation menottes

Placement en cellule de dégrisement (pour états d'ivresse) : « faible encadrement juridique » et manque de rondes et de surveillance

Accès aux soins personnes privées liberté entre 01 & 07 (garde à vue, CRA, prisons...) : manque d'assistance médicale les WK, pbs d'escorte, délais d'attente et de confidentialité...

CNIL - www.cnil.fr

Etude critique sur la vidéosurveillance sur laquelle elle demande davantage de pouvoir

Un colloque sur la « frénésie sécuritaire »

Organisé par 10 chercheurs + Univ. Chicago & Centre recherche socio sur droit

M. Mucchielli : repère cette *frénésie* à l'abondance des lois. « **Tout se passe comme si la fonction de la loi était désormais moins réformatrice que symbolique ou déclarative.** Comme si, paradoxalement, la lutte contre l'insécurité devenait moins un pb qu'une solution pour les pouvoirs publics : le moyen d'afficher leur détermination et de montrer qu'ils agissent »

Voir en *Bibliographie*

Nouvelles en provenance de la chancellerie



Réforme de l'ordonnance 45 évidemment c'est le dossier du mois : lisez les objectifs officiels et les participations... ou non participations d'ailleurs et c'est à suivre. Notre vie est pavée de feuillets de toute façon.... en attendant, une étude « intéressante » si l'on ose dire sur la violence aux mineurs détenus. Ces deux sujets trouvant l'un dans l'autre des échos par ailleurs. Et d'autres infos.

Installation le 15 avril, de la commission sur la réforme de la justice des mineurs inquiétude des professionnels et un point de vue

ASH – 18-25/04/08 - 180

Le Monde – 16/04/08 – 08 180

Mme Dati affiche sa volonté de « **remettre à plat** » les ordonnances : **s'adapter à « l'évolution de la délinquance des mineurs »**

La lettre de mission de la commission n'évoque pas

l'abaissement de la majorité pénale à 16 ans

32 personnes : magistrats, éducateurs, avocats, universitaires... Conclusions en novembre 2008.

« **Assurer une meilleure visibilité** des dispositions applicables aux mineurs » ; **renforcer** [leur] **responsabilisation** ; **définir sanctions mieux adaptées** »

Réfléchir à la « nécessaire clarification entre les missions d'assistance éducative et les fonctions pénales assurées par les mêmes acteurs »

« **Revoir la procédure et le régime pénal applicables aux mineurs** »

Vent d'inquiétude chez les professionnels

Assocs professionnelles et syndicats PJJ ne font pas partie du groupe de travail : seront auditionnés.

Uniopss, Unasea... pas défavorables à une réécriture du texte mais inquiets

Syndicats PJJ dénoncent manque de concertation

Assoc magistrats jeunesse et famille absente aussi du groupe de travail. Craint un renforcement de la « répression »

Unicef-France appelle au respect « des engagements de la France en matière de droits de l'enfant » (CIDE) et demande dialogue avec professionnels de l'enfance. Cf. art. dans *Le Monde*

DEI-France s'interroge sur le « sens de ce travail »

« **L'immense majorité des jeunes délinquants mineurs ne le sont plus une fois devenus majeurs** ». Demande moyens adéquats

USM : s'inquiète de voir remettre en cause la double compétence du juge des enfants (à noter que l'expérimentation lancée en ce sens ne fonctionne pas, faute de candidats)

Oui à la réforme de la justice des mineurs... avec les associations !

Par les Pdts Uniopss, Unasea et Citoyens et justice

Le secteur associatif est témoin et acteur des évolutions des jeunes : ni naïf ni laxiste et nous avons demandé à participer à la commission.

« **Il nous faut faire cohabiter responsabilité individuelle devant les actes posés et responsabilité collective dans la compréhension et la prévention de ces actes** »

Une réforme de la loi est nécessaire sous réserve de certaines garanties :

- **La finalité** des actions menée doit être réparatrice
- **Un mineur délinquant** ne devient pas subitement majeur
- **Une action soutenue** par un cadre judiciaire spécifique

Nous proposons instance de concertation nationale et outils de concertation dans Régions et Dpts

Nous ferons des propositions concrètes en cohérence avec la loi réformant la protection de l'enfance (*l'Uniopss y travaille depuis 2007 : résultats d'une enquête à publier bientôt*)

Une étude européenne propose des indicateurs sur la violence faite aux mineurs détenus

ASH – 11/04/08 – 08 179

Dei-France publie une étude réalisée en Belgique, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Pays-de-Galles, France

Pointe nécessité de mieux mesurer les différentes formes de violence existant dans les institutions de détention. **Incidents connus** mais pas d'éléments dans les stats des ministères

En France : « **règles et normes (...)** se focalisent sur **sécurité et contrôle** ». **Génère anxiété qui rend les détenus vulnérables** : « **aboutit aux agressions** »

Manque de formation du personnel pour faire face aux incidents de violence

L'étude suggère 12 indicateurs : nb d'enfants détenus, nb de décès, pourcentage automutilation....

France : **nb de mineurs détenus** stable depuis 2000. **Mais 3 500 enfants** incarcérés chaque année (+ placements CEF) ; **aucun chiffre sur les mineurs gardés par la police** (pas de

distinction dans les stats entre mineurs et majeurs)

Disponible sur www.dei-france.org

Voir aussi une étude ONU sur violence à enfants <http://www.violencestudy.org/IMG/pdf/French-2-2.pdf>

En Bref

*** Maisons de la justice et du droit**

ASH – 04/04/08 – 08 163

2006 : **123** maisons ont fonctionné, (31 en Ile-de-France). Ces 2 dernières années, 5 de plus par an.

Ministère Justice : moyenne de 4 850 personnes reçues par an (de 600 à 21 000)

1. Accès au droit : 70 % activité (droit de la famille, logement et consommation)

2. Activité judiciaire pénale : 18 % (mesures alternatives aux poursuites)

3. Activité judiciaire civile : 5 % (conciliations et médiations)

4. Aide aux victimes : 5 %

Dispo sur www.ile-de-france.pref.gouv.fr

Rubrique « *Mission droit et ville* »

* Plaidoyer pour sortir le secteur socio-judiciaire de la précarité

ASH – 11/04/08 – 08 179

Fédération Citoyens et Justice : note à la garde des Sceaux ; alerte « **sur la gravité de la situation (...) la précarité structurelle (...) le financement obsolète** » (paiement à l'acte)

130 adhérents pour 200 000 mesures : dont le nb peut varier de 1 à 50 d'une juridiction à l'autre.

Demande « schéma national d'intervention » et « dispositif de contractualisation »

* **Mission et méthodes d'intervention des SPIP** : un « **document de référence unique** » fait le point

ASH – 04/04/08 – 08 150

Circ. JUS KO 84 0001 19/03/08 à paraître BOMJ

Circulaire pour clarifier les missions + référentiel des pratiques. Viendra aussi « une réflexion sur organisation et fonctionnement 08 ».

Les SPIP « maîtres d'œuvre de l'exécution des mesures et des peines » et la finalité de leur action est de prévenir la récidive.

Cette circulaire divise les professionnels

* **Le devenir du projet de loi pénitentiaire préoccupe les syndicats**

ASH – 04/04/08 – 08 160

UNSA / CGT / CFTD / FSU / SM : ont boycotté le comité technique paritaire du 28/03 (donc reporté)

« **Aucun document ni projet de loi n'ont été remis** aux organisations »

La garde des Sceaux : on devait seulement présenter les orientations de la future loi

Dossier Etrangers



Curieux dossier : très épais ce mois-ci et avec néanmoins une impression de répétition.

Lisez au moins le bilan OFPRA : vous avez les chiffres et le commentaire des chiffres. C'est instructif. Différents bilans sont tombés dont nous rendons compte bien sûr et les intervenants sociaux compilent leurs données inlassablement ... Nous n'osons même plus dire que c'est à suivre mais nous

vous engageons fortement à parcourir : des choses forcément vous marqueront.

L'OFPPRA constate une nouvelle baisse des demandes d'asile en 2007

ASH – 11/04/08 – 08 169

C'est la 4^e année consécutive et pour la 1^e fois ce c'est plus la France qui attire le plus gd nb de candidats en Europe (c'est la Suède)

Avec moins 9,7 % de demandes enregistrées, la baisse marque une décélération (- 33,6 % en 2006) :

- 9,4 % de 1^{er} demandes et- 28,6 % de réexamens.

Nb de mineurs accompagnants : + 24,6 % Mineurs isolés : là aussi décélération de la baisse (- 19 %) ; 60,3 % viennent du continent africain.

On continue de remarquer une moindre centralisation de la répartition géographique et une féminisation de la demande d'asile

La part de la Région Ile-de-France continue de baisser (mais toujours la 1^{er} région de résidence avec 43,7 % des demandeurs), suivie par Rhône-Alpes, PACA et Alsace (inchangé)

Nb de demandeurs d'outre-mer en diminution pour la 2^e année consécutive

Taux global d'admission en hausse de 30 % (office + ex-commission des recours)

Rapport d'activité sur www.ofppra.gouv.fr

Réactions à ces chiffres

Assocs : résultat d'une politique de durcissement des conditions d'accès au territoire

FDTA : le nb de statuts de réfugiés a progressé mais est inférieur à 2005 (8 780 contre 13 770)

Les décisions positives sont le plus souvent le fait de recours (annulent un 5^e des décisions OFPPRA)

CFDA : un tiers des demandes traitées en procédure « prioritaire », soit en accéléré sans droits sociaux ni recours suspensif

Forum Réfugiés : peu de demandeurs parmi nationalités touchées par déplacements massifs ; Irakiens, Afghans... Souhaite que l'UE respecte mieux la Convention de Genève

Romeurope : dénonce incitation au retour pour les Roms : « **système pervers** ». Argent attractif pour une population précarisée... qui parfois vient même de Roumanie pour pouvoir en bénéficier.... « **D'autant plus absurde** » qu'ils sont citoyens UE

Demande d'utiliser moyens pour un accueil digne.

Mesures d'éloignement, accès aux soins... et réactions : nos éléments

* **La Cimade fustige la réduction des droits**

ASH – 02/05/08 – 08 211

Rapport 2007 sur rétention administrative : dénonce la logique du chiffre

Plus de 35 000 personnes en rétention administrative en 07 dont **242 enfants**

Fin 2007 : 1 693 places contre 1 443 en 06

Durée moyenne de rétention : 11 jours (9 en 06)

Taux de reconduite : 38 % (45 % en 2006)

Taux de reconnaissance du statut de réfugié en augmentation de 14 %. La Cimade craint que beaucoup de refus ne soient dus aux procédures.

OQTF (1 mois pour partir et déposer recours) : reconduites alors qu'un recours était déposé par ex.

ITF : mesure pénale accompagnant le plus souvent peine pour délit ou crime. Mais parfois ITF pour ... séjour irrégulier (délict)

« **Interpellations répétées** » de personnes ... non expulsables (pas de papiers d'identité...)

Craint un renforcement de ces pratiques suites aux travaux de la Commission Mazeaud.

www.cimade.org

* **FDTA demande un moratoire...**

ASH – 11/04/08 – 08 177

... **sur les mesures d'éloignement du territoire.**

Suite à la mort d'un jeune Malien qui s'est jeté dans la Marne pour échapper à un contrôle

L'assoc **veut saisir « les plus hautes autorités politiques et morales »**

* **La Cour de cassation juge illégales les audiences délocalisées en centre de rétention**

ASH – 25/04/08 – 08 212

Le Monde – 19/04/08 – 212

Cass. civ. 1^{ère}, 16/04 pourvois P06-20 391/B 06-20 978/N 06-20 390)

Une salle d'audience ne peut pas être installée **dans un centre** mais « à **proximité immédiate** »

Satisfaction des assocs, magistrats, avocats

* « **Uni(e)s contre l'immigration jetable** », **RESF**, et **collectifs de sans-papiers qualifient** politiques menées depuis 02 de « **xénophobie d'Etat** »

ASH – 04/04/08 – 08 160

ANAFE : dénonce « visas de transit aéroportuaire »

FASTI : demande abrogation de l'arrêté ayant créé la commission Mazeaud, pour travailler sur quotas

Craint des réformes violant des droits garantis par la Constitution et la Convention européenne des droits de l'Homme, notamment le principe d'égalité

* **Accès aux soins : le Comede souligne les dysfonctionnements de la sécurité sociale**

ASH – 09/05/08 – 08 213

Rapport 2007 : les personnes atteintes de maladie grave et/ou chronique représentent 38 % de la file active des patients accueillis (5 000 depuis 09/07)

En 2007, 52 % des nouveaux patients étaient sans protection maladie : 92 % de ces situations dues à des dysfonctionnements sécurité sociale (pas d'interprète, défaut de preuve, erreurs de droit...)

Etrangers malades : droit au séjour préservé mais « pratiques des préfectures » plus restrictives

www.comede.org

Droit des Etrangers et Europe en avril - mai

ASH – 02-09/05/08 - 218

Le Monde – 09/05/08 - 218

* **Contre « la directive de la honte », un rassemblement le 7 mai à Bruxelles**

Fixe normes communes pour l'expulsion des clandestins, examen le 5 juin par le Parlement.

Durée de rétention maximale fixée à 18 mois si délai nécessaire pour obtenir papiers ou si « menace prouvée pour l'ordre public »

Pour les défenseurs verrou de sécurité (pour pays à durée est illimitée : Suède, Grande-Bretagne...)

Pour les opposants c'est trop long et incite tout le monde à s'aligner sur du répressif (en France maximum de 32 jours resterait valable mais...)

En outre les **enfants** peuvent être mis en rétention.

Interdiction prévue pour les expulsés de revenir avant 5 ans : stigmatisant, jugent les opposants

* **La CJCE demande que le Parlement participe à l'élaboration de la liste des « pays sûrs »** : jusqu'à présent il était seulement consulté

Risque de rendre plus difficile l'adoption d'une liste

CJCE, 6/05/08, Parlement/Conseil, aff. C-133/06

Régularisations de salariés sans papiers

ASH – 02/05/08 – 08 217

Le Monde – 25/04/08 – 08 217

Environ 900 dossiers ont été déposés.

M. Fillon annonce quelques centaines de régularisations, examen « au cas par cas »

M. Hortefeux : confirme et rappelle sa volonté de donner la priorité « à ceux qui ont fait l'effort d'entrer légalement sur le territoire »

Les organisations patronales des secteurs « en tension » évoquent le chiffre de 50 000 salariés dans cette situation

Syndicats et assocs ont écrit au 1^{er} ministre pour demander une réunion « pour que soient dégagés les voies et moyens d'un règlement juste et adapté »

En bref

* La procédure en zone d'attente - ANAFE

Droits : non admis & ceux qui y sont maintenus
Point sur la législation et les pratiques

☎ 01 43 67 27 52 – 8,85 € port compris

* Les « Etats généraux des couples mixtes »

ASH – 25/04/08 – 08 216

Organisés le 19/04 (Cimade et « Amoureux au ban public ») avec pour objectif de lancer une campagne pour : « le rétablissement dans la loi de leur droit à mener une vie familiale »

www.cimade.org

* **CADA : les barèmes de la participation financière des personnes accueillies et de leur allocation de subsistance sont fixés**

ASH – 09/05/08 – 08 214

Arrêté du 31/03/08, J.O. du 03/05/08

* **Accord entre la France et la Tunisie sur « la gestion concertée des flux migratoires »**

ASH – 02/05/08 – 08 215

77 métiers ouverts : pourraient permettre l'accès de plus de 9 000 professionnels » tunisiens



Un flash ... Consultation des jeunes

ASH – 09/05/08 – 08 221



Après tout, pourquoi pas ? En tout cas c'est à connaître.

Lancée le 16 mai par la Défenseure des enfants : « Important

que leurs voix puissent être entendues sur les questions qui les concernent et que leurs propositions puissent enrichir le débat public »

« Parole aux jeunes »

est ouvert à tous les moins de 18 ans.

D'abord un forum Internet ouvrira le débat sur 8 questions : éducation, famille, justice, vie privée et Internet, santé, violences, discriminations, expression et participation

Sur www.paroleauxjeunes.fr

Ensuite un « tour de France » avec 8 forums thématiques dans 7 Dpts et 1 Région (05/08 - 05/09)

Enfin un rendez-vous national le 20 novembre 09 à Paris avec les porte-parole des participants aux forums.

Gratification des stagiaires : après l'enlisement, un début d'apaisement et décrispation. Présentation chronologique

ASH – 11-18-25/04 & 02-09-16/05/08 – 08 167



Alors le feuillet est bien là ... mais ça va mieux... sans être tout à fait réglé. Autrement dit cela reste à suivre quand même mais la tonalité est devenue optimiste puisque qu'on en est à un dégel des stages. Notez bien que la circulaire du 21 avril est le pivot du changement... et en fin d'article un point de vue de régional.

Les étudiants se sont rassemblés un peu partout pour différentes actions.

La 1^{er} Coordination nationale des travailleurs sociaux en formation s'est réunie le 11/04 : représente environ 70 centres de formation.

Désire devenir un interlocuteur reconnu sur toutes les questions touchant les étudiants.

Soutenus par Fédération CGT santé, action sociale, SUD Santé sociaux, FO services publics et de santé

Les collectifs se rejoignent pour : application du décret aux stagiaires des formations III & IV (ME), déblocage des fonds par les pouvoirs publics et extension de la mesure au secteur public.

Chaque jour qui passe hypothèque un peu plus la possibilité de valider leurs diplômes.

Les employeurs en situation difficile.

Dans le secteur de l'accueil des jeunes enfants par ex. les structures ont du mal à équilibrer leur budget

SOP & SNASEA : veulent obtenir garanties de financement en dehors des budgets de fonctionnement pour établissements sous tarification départementale. Demandent à leurs délégués d'intervenir auprès des Pds de CG

Mais cela ne réglerait pas le pb du **secteur petite enfance** : financée communes, CAF et familles...

Et la seule réponse financière ne répond pas à la question de la discrimination...

Les annonces DGAS (Cf. art mars) **paraissent insuffisantes pour débloquer situation.**

GNI & Aforts : appellent adhérents à suspendre toute nouvelle convention stage jusqu'au 13 /05

Se réservent la possibilité de saisir le Conseil d'Etat : sur l'inégalité de traitement

ADF : « pas question pour les Dpts de financer sur leurs deniers cette mesure qui relève de la formation initiale des travailleurs sociaux »

Dénonce un « **transfert insidieux** » et trouve « **inconcevable** » l'inégalité de traitement entraînée par le décret (courrier à M. Bertrand)

Pdt ADF : exige compensation financière intégrale par l'Etat dès 2008

ARF : « **situation de blocage dramatique et inacceptable** » ; s'apprête à demander de revoir d'urgence ce dispositif.

La Vice Pdte de l'ARF, Pdte de la commission des formations sanitaires et sociales : rappelle que les régions « ne sont pas employeurs » et demande à être reçue par M. Bertrand et Mme Péresse

Nouvelle circulaire de la DGAS le 21 avril... et début d'apaisement

Circ. DGAS/SD5B/2008-21/04/08 à paraître BO SPsS
C/ Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) privés financés par l'Etat ou l'assurance maladie : « **Indispensable que ces dépenses soient prises en charge dans le cadre des financements octroyés aux ESMS** »

Modalités de tarification : prise en compte dans la fixation des prix de journée ou dépenses reprises dans les comptes administratifs qui seront établis

Cette « gratification ne doit en aucun cas être un frein à l'accueil de stagiaires. »

Pour les ESMS tarifés par les CG, idem : « **les dépenses afférentes étant par conséquent également imputables dans les budgets** »

Ministre du travail au Pdt ADF : « la gratification s'applique à l'organisme d'accueil (...) ; pas conçue comme un transfert de compétences (...) mais comme une réglementation »

« **A bien pour effet de mettre une dépense nouvelle à la charge des établissements et services d'accueil.** L'Etat veille à en neutraliser l'impact sur les opérateurs qu'il finance »

Invite à « **sensibiliser les Pdt de CG à l'intérêt d'une approche pragmatique et facilitatrice** »

Le gouvernement ouvre la porte « **à terme** » à une gratification « **pour les stagiaires accueillis dans la sphère publique** »

L'administration : « **la circulaire rappelle clairement l'opposabilité de la dépense de gratification aux tarifificateurs, que ce soit l'Etat ou les départements** »

2008 : les DRASS pourront puiser sur leurs crédits

2009 : encourage GCSMS - mutualiser les coûts. Plus facile pour les tarifificateurs : « moins un pb de financement que de suivi de leur utilisation ». Structures petite enfance peuvent adhérer à GCSMS

GNI : « **la circulaire donne des ouvertures et des éléments d'assurance** sur les financements par les services de l'Etat. »
Restent les inégalités de traitement

Aforts : « **pas d'assurance de financement par l'ensemble des conseils généraux** et l'extension au secteur public n'est pas encore acquise »

SNASEA : **devrait modifier son appel au boycott des stages** et évoque une « sortie de crise possible »

« **Il nous reste à obtenir des conseils généraux la même assurance** » avant le 15 mai 2008.

Mais ADF : « **le ministre lance une mesure à bon compte, ce n'est pas acceptable** ». Regrette l'absence de négociations.

Malgré ce, une trentaine de Dpts financent déjà...

ARF : demande « les correctifs nécessaires »

A noter : les régions avaient évoqué un système semblable à celui des kinési et infirmiers : mais financé par l'assurance maladie, ne ressortit pas à la loi égalité des chances

Les étudiants manifestent à nouveau le 13 mai.

ANAS : il faut « répondre à la précarité sociale des étudiants en formation de travail social » ; demande bourses attribuées sur critères sociaux et égalité entre les stages, avec moyens clairement définis

Situation à la mi-mai

GNI & Aforts : appellent les centres de formation à reprendre la signature des conventions de stage à compter u 16 mai. « L'aspect financier (financements Etat, assurance maladie ou Dpts) semble en voie de résolution »

Snasea : recommande à ses adhérents de lever le boycott de l'accueil des stagiaires

Un question-réponse de la DGAS

Document DGAS/4A/RM, avril 2008, non publié

Rappels... la loi égalité des chances parle de stages en entreprises mais à terme il est logique qu'il y ait gratification dans le public

...**Et précisions** : bénéficiaires Assedic, boursiers, Rmistes, contrats travail (professionnalisation...) ne sont pas concernés par les gratifications

Stagiaires M.E. non plus : pas de stage plus 3 mois
Les **regroupements** (école) n'ont pas vocation à interrompre le stage ; quant aux **congés** ils ne sont pas prévus (se rajoutent aux temps de stage)

Extrait d'un Entretien avec Mme Iborra, Vice Présidente de la Région Midi-Pyrénées Présidente de la Commission

« **formations sanitaires et sociales** » de l'ARF
Que pensez-vous des éclaircissements de la DGAS ?

« **Nous ne pouvons pas être satisfaits** ». DGAS et ministère disent aux DRASS et CG de se débrouiller mais sans financement supplémentaire à ce stade. Réponse partielle et secteurs entiers oubliés, petite enfance par ex. Et **incohérence** : pourquoi n'accorde-t-on pas à ces étudiants statut et aides de ceux de l'enseignement supérieur ?

Les régions se sont mobilisées tardivement...

« **Nous ne sommes ni financeurs ni employeurs** »
Manque de concertation inquiétant. Quid des protocoles préconisés sur les formations sociales ?

Il n'y en a presque pas.

A noter que s'ouvrent le 13 mai les 1° « assises nationales des formations sociales ».

Loi relative à la prévention de la délinquance : l'injonction thérapeutique

ASH – 25/04/08 – 08 184



Nous avons pris le parti de signaler systématiquement les décrets d'application vous le savez. Dont acte. Quant à savoir si cela peut changer les choses, nous vous en laissons juges...

Décret n° 2008-364 du 16/04/08 – J.O. 18/04/08
Réforme le dispositif qui permet à une personne ayant fait usage simple de stupéfiant d'échapper à une sanction pénale en se soignant.

Les modalités détaillées dans le décret s'appliquent à compter du 1° août 2008

Consultable sur <http://www.legifrance.gouv.fr>

Coopérer avec l'institution scolaire, un nouvel enjeu pour la prévention spécialisée ?

ASH – 04/04/08 – 08 154



C'est à lire bien sûr ; pour conforter vos idées ou en avoir d'autres. Parce que cela dit du bien de vous, de votre capacité à vous adapter ; parce que les formules peuvent vous servir et nous en citons beaucoup à dessein.

1° rapport nouvelle mandature CTPS : esprit de valorisation d'initiatives mises en place pour s'allier avec EN contre la marginalisation des élèves

« **Souvent critiquée pour son manque de lisibilité, la prévention spécialisée fait la preuve de sa capacité, sur**

le terrain, avec d'autres, à construire de nouveaux cadres d'action »

CTPS a travaillé à partir d'une recherche-action de Mme Bordet (CSTB) & M. Champagne, consultant, auprès de 6 assocs.

Coopérations PS / EN : pas nouvelles mais se développent dans les quartiers où montent exclusion, échec scolaire, violence...

Pratiques hétérogènes qui suscitent des réflexions

Certains éducateurs **implantés dans des collèges et d'autres agissant à l'extérieur**

Interventions souvent sur la base de protocoles assoc / établissement et toujours pour « favoriser la réussite scolaire (...) pour que l'école soit un lieu d'accueil, éducatif et de protection »

Aboutissent à « de nouvelles pédagogies internes à la communauté scolaire, où les acteurs de la prévention spécialisée tiennent leur place » même s'il y a parfois blocages et réticences.

Var : actions d'accompagnement scolaire parfois anciennes. Educateurs de rue ont eu peur d'être instrumentalisés sur ce genre de commande (Etat, Ville, CG) : en fait intervenants scolaires et éducateurs de rue ont coexisté dans les équipes

On a développé interventions sur l'implication des parents dans la scolarité et l'ouverture du collège sur la vie du quartier.

Toujours dans le Var, **accueil des collégiens temporairement exclus** : éviter errance

Strasbourg : la PAM à partir d'une approche « communautaire et intergénérationnelle », **tisse des liens avec les écoles**. Médiations, puis création d'un poste de responsable auprès des établissements (92). Activités internes et externes à l'école et échanges avec le personnel EN : pluridisciplinarité

Lille : inquiétude personnels EN devant émergence de la violence. **Création de postes « d'acteurs de liaison sociale en environnement scolaire »** (ALSES) au sein de la prévention spécialisée : mission de « tiers » au-delà de la médiation.

L'APSN parle de « **recomposition professionnelle sans renoncement au socle éthique de la PS** » pour diversifier les modes d'action face aux nouvelles formes d'exclusion

Parfois conflits avec AS scolaires ; le rapport pointe la « complémentarité » des missions

Ces coopérations « contribuent à l'équilibre des interactions entre la vie sociale interne au collège et celle à l'extérieur ».

Les éducateurs, connaissant la vie sociale du quartier, et analysant l'espace scolaire à partir de leur « culture de l'immersion », peuvent « favoriser le rôle d'opérateur social du collège »

Comment concilier ces interventions avec les principes fondateurs de la PS ? Respecter libre adhésion et anonymat dans le cadre d'une demande institutionnelle (école ou ville..) ?

« **Plus dans la même 'alliance' avec le jeune** », davantage un rôle de « tiers »

Question du contrat de confiance passé avec le jeune. L'éducateur « **ne peut être le strict relais de l'institution scolaire, ni le porte-parole du jeune et de sa famille** ».

Double distanciation élaborée au sein de l'équipe.

Position fragile et que ne conforte pas la loi sur la prévention de la délinquance (infos au maire)

« **Il ne s'agit pas d'une trahison mais d'une adaptation à la réalité d'aujourd'hui.** » (étude)

Les ES jouent plusieurs rôles : « **tiers** » favorisant socialisation, « **autorité médiatrice** » (transformer rapports d'affrontement, faire reconnaître la loi) ; ils sont reconnus pour avoir la meilleure connaissance de la vie des jeunes : « **passers** » de cette connaissance dans les dynamiques locales.

Equilibre difficile à trouver entre les protocoles qui assurent pérennisation et les risques d'injonction

Partenariat EN / PS inscrit dans les dynamiques politique de la ville et ZEP. Devrait « être davantage fédéré au sein de

projets plus globaux de lutte contre la déscolarisation » au niveau territorial

La manière dont les autres acteurs prennent en compte les principes d'intervention de la PS est « un enjeu de la mise en œuvre des programmes de réussite éducative »

Bientôt consultable sur

www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces/social/

Penser autrement le travail social en banlieue

ASH – 11/04/08 – 08 168



Lisez, réfléchissez, et même énervez-vous pourquoi pas, mais lisez. Intéressant et clair.. Peut faire réfléchir à la façon dont son propre comportement contribue à des phénomènes que l'on déplore. C'est pourquoi cet article est précieux même si on peut supposer que vous y avez réfléchi vous aussi...

Par M. Petitclerc, Dteur Assoc Valdocco

chargé de mission auprès de la ministre de la Ville

L'insuffisance des résultats de la politique de la ville est patente malgré une implication forte des élus, assocs, travailleurs sociaux, etc..

Tous les dispositifs ont été mis en œuvre DANS les quartiers ; n'a pas enrayer la ghettoïsation, le **zonage participe « à la fixation des populations »**

Education : la carte scolaire, excellente dans les quartiers où existe la mixité, est « devenue une terrible mesure » là où elle n'existe plus.

« **On a doublé le phénomène de ségrégation urbaine (...)** d'un processus de ségrégation éducative. » Dans les collèges de centre ville, il est valorisant d'être le 1° de la classe et dans ceux des quartiers ce peut être dangereux. M. Bentolila parle de « **tribalisation de l'échec scolaire** ». Des enfants sacrifient leur scolarité pour sauver leurs alliances

« **L'écart n'a cessé de grandir entre ces collèges en ZEP et les autres. Il est urgent de prendre conscience de la gravité** » de l'erreur commise »

Le problème central c'est bien l'enclavement, et un enfermement, pas seulement géographique.

Se développe une culture de l'entre-jeunes, avec son langage : la violence y est banalisée comme mode d'expression. Cette culture a tendance à phagocyter l'école.

La difficulté est croissante pour ces enfants de s'insérer dans d'autres territoires

On peut regretter que le plan « Espoir banlieues » n'ait pas eu plus d'ampleur, mais il va bien dans le sens de ce désenclavement.

Le « **busing** » pour que les élèves du primaire découvrent d'autres écoles, des **pôles d'excellence** en banlieue pour attirer des élèves du centre ville, et des **internats réussite** : mettre le quartier à distance

De même dans le domaine de l'emploi, il est question de rapprocher les entreprises de ces jeunes et plus seulement d'accompagner ces jeunes

Seulement quelques expérimentations mais c'est un premier pas indispensable.

Il s'agit de refonder la politique de la ville, la sortir de la seule politique des quartiers.

Appelle une **nouvelle dynamique du travail social** : « sortir d'une vision limitée au seul quartier pour travailler au lien social des habitants avec ceux des autres quartiers de la ville »

Si, comme il y a 30 ans, on part avec 7 jeunes, on peut « reproduire l'ambiance du quartier dans le chalet ou le terrain de camping »

Les V.V.V. par ex. eux aussi sont zonés : coûteux sans favoriser l'apprentissage de la mixité sociale, « les jeunes provoquant un phénomène de rejet »

Il faut travailler à un jumelage avec des institutions de la ville et ne plus penser « le travail en réseau à la seule échelle du quartier » - valdocco@aol.com

« Définir le sens éthique des maraudes »

ASH – 04/04/08 – 08 152



C'est bien parce que c'est... éthique justement. Le genre d'initiative qui rassure. Et quand on vous dit que social et médical se rapprochent...

A noter que le site est intéressant, pour un travailleur social, mais pour tout citoyen aussi.

Une trentaine d'assocos ont signé le 27/03

une charte « **Ethique et maraude** »

élaborée avec Espace éthique AP-HP et Univ. Paris-Sud

Questions à M. E. Hirsch, Dteurs de ces structures

Quelle est l'origine de la charte ?

A l'hiver 2006 les Don quichotte se sont installés à 200 m de l'Espace éthique de l'Assistance publique. Contacts et réflexions sur le sens éthique des interventions auprès de personnes marginalisées. Un groupe de pilotage a été constitué et un questionnaire envoyé aux structures concernées.

Les grands principes de la charte ont été identifiés

Un sujet nouveau pour l'espace éthique ?

Nous travaillons depuis longtemps sur l'accès aux soins des plus démunis : **il y a des analogies entre vulnérabilités sociales et précarités dans la maladie. Comment maintenir relations d'aide** avec des personnes gravement malades qui ont perdu tout repère social ?.

Les assocos qui travaillent auprès des exclus et les professionnels de santé partagent valeurs et responsabilités (...) proches : « parvenir, au nom de la cité, à créer conditions nécessaires au lien avec ces personnes vulnérables, dans le cadre, d'un côté, de pratiques hospitalières, et de l'autre, de pratiques d'hospitalité »

Pourquoi une charte ?

Pour favoriser un débat entre assocos, qui les engage. Comment, jusqu'où intervenir ?

La charte pose le principe du non-abandon, mais aussi de la non-injonction au projet de vie

Pour permettre de valider les actions de maraude au moment où certaines s'improvisent : la professionnalisation est un principe énoncé.

La Commission « charte Ethique et maraude » pourrait prendre position face à des demandes, d'informations nominatives par ex.

Comment faire vivre ce texte ?

La commission va avoir un statut associatif. Un site Internet, organisation de journées de formation....

<http://www.espace-ethique.org/fr/accueil.php#evenements>

Protection de l'enfance le parrainage, un outil d'intervention pour les travailleurs sociaux

ASH – 09/05/08/08 – 08 223



Il nous faut avouer que nous ignorions l'existence de parrainages sur le territoire

national: peut-être est-ce familial pour vous mais nous n'en sommes pas certains. Une idée qui bouscule, mais pourquoi pas : entrecroiser les regards entre professionnels et bénévoles autour d'un enfant peut être contenant après tout. A vous de voir.

Consiste à développer une relation privilégiée avec un enfant qui habite près de chez soi mais n'appartient à son cercle familial ou amical.

Le Centre français de protection de l'enfance (CFPE), créé en 1947, initie depuis longtemps ce type d'action (Picardie, région parisienne et Nord).

Démarche fondée sur l'engagement bénévole : accueils non professionnalisés mais mis en place par des équipes du CFPE composées de travailleurs sociaux et de psychologues.

CFPE : 300 enfants concernés, (18 mois à 21 ans).

La grande majorité est orientée vers le CFPE par les service sociaux. Surtout ASE & AEMO, mais aussi CHRS, CMP, institutions scolaires etc.

Actuellement le nombre de demandes dépasse les possibilités du Centre (fin 2007, 171 enfants en attente d'un parrainage) mais dans les années 90 c'était l'inverse : « les services sociaux étaient très suspicieux vis-à-vis du bénévolat »

Le dispositif a été cadré : une convention énonce les fonctions de chaque partie (parents, travailleurs sociaux, parrains et CFPE) et des réunions de synthèse régulières.

Le parrainage s'inscrit dans un projet éducatif.

Quelle que soient les situations, l'adhésion des familles et de l'enfant est une condition sine qua non : il est essentiel que l'enfant « se sente autorisé » par ses parents (même s'il les voit peu).

Le recrutement des parrains est l'objet d'une grande attention, c/ personnalité et motivations : pas de déçus de l'adoption, ni de « sauveurs ».

Pour ne pas ajouter de confusion à des parcours déjà souvent chaotiques, on évite le parrainage d'enfant de plus de 15 ans (sauf mineurs étrangers isolés) ou d'enfants en familles d'accueil (mise en concurrence difficile pour tous les protagonistes).

Les travailleurs sociaux du CFPE sont en relation avec tous les acteurs de la situation : travail en finesse, n'empiéter ni sur la famille ni sur ses référents sociaux habituels.

Et parfois il faut reconnaître les limites de cette modalité et arrêter le parrainage. Cela donne lieu à une réunion de bilan.

Sur le plan national un développement limité

Regain d'intérêt de la part des pouvoirs publics : groupe de travail mis en place par Mme Royal en 2001 (5 assocos), puis élaboration en 2003 par un comité national d'une charte du parrainage à laquelle souscrivent 26 assocos.

En 2007 ces assocos font état de 800 parrainages (dont 300 par le CFPE)

P. Naves (IGAS) : regrette que le parrainage « peine à sortir de la confidentialité » ; estime que les moyens n'ont pas été à la hauteur des ambitions affichées. Manque de communication sur le sujet.

La CNAF vient d'entrer dans le Comité national : peut-être cela va-t-il changer les choses...

Quelques repères :

* CFPE : 01 43 90 63 00 & www.cfpe.asso.fr

* Le parrainage de proximité pour enfants

Catherine Sellenet – L'Harmattan 2006

(avec une étude de M. Fablet sur les parrainages CFPE entre 47 et 94)

* La protection l'enfance, maintien, rupture et soins des liens

Coord. M. Gabel – éd. Fleurus - 2005

(contribution de M. Duchet : « le parrainage, une action innovante »)

Evaluation : êtes-vous sceptique, démissionnaire ou engagé ?

ASH – 09/05/08/08 – 08 224



Un point d'interrogation parce qu'un article de plus sur l'évaluation... pourquoi direz-vous ? Eh bien lisez avec nous, vous verrez : sur l'évaluation en elle-même des choses que nous avons déjà traitées. Mais au-delà il dresse une typologie du secteur, et c'est un peu comme dans les jeux des magazines : cochez les cases et vous saurez qui vous êtes.

Par M. Mottaghi, chargé de l'évaluation interne dans une assoc et CSE

La date butoir de l'évaluation interne à été repoussée à **janvier 2009**.

Sur ce dossier on observe **3 types d'établissements**

Les sceptiques, ou comment tout faire pour ne pas faire l'évaluation

On ne s'est pas inquiété des délais et on se demande comment faire quand ça devient urgent.

Argumenter pour montrer que l'évaluation est impossible, ou incohérente dans le secteur.

Pas de temps, au nom même de la qualité du service rendu ; **il y a d'autres priorités**, par ex. réfléchir au public pris en charge ; **on ne peut objectiver** un travail à grande dimension subjective ; **la qualité n'est pas mesurable**.

Un peu excessif ? , mais c'est pour mettre en valeur une façon de raisonner : **interdit toute remise en cause, défensive et idéologique**, car on parle là constamment de valeurs.

Les démissionnaires ou comment faire pour que d'autres fassent l'évaluation à ma place

Reconnaît l'importance de la démarche **mais n'a pas les moyens** de s'y engager.

Nécessite **techniques hors de portée** : « l'élément fondamental est l'organisation et le bon fonctionnement (...) s'engager sur le sens du travail (...) l'éloignerait » du quotidien.

On aura recours à des **cabinets de consultants**.

Où le produit final sera présenté à l'équipe pour commentaires...

Les engagés ou comment faire quand tout semble compliqué

Veut s'engager dans la démarche en mobilisant les ressources internes, sans détenir les outils ad hoc. Or dire que l'évaluation est nécessaire ne règle pas tout.

Mettre en place l'évaluation en faisant participer les salariés suppose une volonté plurielle.

Volonté de l'association : qui s'engage en voulant soit maîtriser la démarche, soit soutenir les personnes, ce qui seul permet de conjurer les angoisses qui envahissent le secteur.

Conviction de la direction : en sachant que des pbs remonteront, qu'il faudra « au moins les entendre ». Ce peut être l'occasion d'engager un débat collectif.

Motivation des salariés concernés : et c'est de l'ensemble des salariés qu'il est question

Ni autosatisfaction ni autoflagellation : faire valoir notre pratique et ne pas « s'enfermer ». Intégrer de nouvelles données, enrichir le vocabulaire de l'action sociale à partir de nos expériences.

mmottaghi.vdc@larencontre-asso.fr

Dossier signalétique : éléments, points de vue, expériences



Ce dossier devient une vraie boutique à idées.

Une mention spéciale pour les mères apprenant à lire en même temps que leurs enfants. ... Et un détour par la prévention spécialisée, avant un grand sourire pour la « Villa Préaut » qui travaille dans le réel, dirions-nous. Allez voir.

Faites-vous plaisir lisez le cri d'alarme de l'AEMO, où l'on n'a plus le temps de voir les enfants...

Et sinon c'est à lire, selon vos intérêts du moment.

Les SSIG, pour ceux qui ont ... un courage particulier récapitulatif en forme de perspective.

Mères et enfants à la même école

Lien social n° 881 – 17/04/08 – 08 204

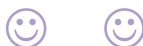


C'est pas génial ça, dans le genre « aide à la parentalité » ? Comment mieux « impliquer » les parents ? Trop beau.

Des femmes d'origine étrangère ont demandé à apprendre à lire et écrire au sein d'une maternelle (Montbéliard) : un atelier est né (contrat de ville). Méthode de lecture Alphas (lettres associés à personnages) + enluminure (transmission familiale)

De la Picardie à l'Afrique : quand la Prévention Spécialisée retisse du lien social

Lien social n° 883 – 08/05/08 – 08 207



Si vous avez le constat, l'envie... et un peu de crainte, cet article peut vous aider à foncer.

Une petite équipe de prévention parvient à mobiliser un quartier autour d'un projet de solidarité avec un village sénégalais : interculturel, questions identitaires, implication de tous, valorisation des adolescents, changement de l'image d'un quartier

Jeunes majeures : la Villa Préaut aide ses anciennes à prendre un bon départ

ASH – 18/04/08 – 08 186

Permettre d'aborder avec sérénité la sortie du foyer : service de suite. Appui social et soutien psychologique. Fondé sur la durée : « éviter d'entrer à nouveau dans un processus de rupture ». Demandes d'aide très ponctuelle, urgences : après 25 ans, elles n'utilisent le service que très rarement

Positionnement en rupture « avec le discours éducatif bien pensant actuel où il n'est question que de préparer à l'autonomie »

☎ 01 49 30 97 61 (Villers sur Marne)

Les activités associant l'animal

ASH Magazine – mars/avril 2008 – 08 155

Ce sont les « AAA », véritable technique d'intervention : jeunes en difficulté, personnes âgées et/ou handicapées mentales,

personnes sans abri Peuvent contribuer au développement ou au maintien psychique. A condition d'être intégrées dans les pratiques éducatives. Reportages

Le temps, outil en voie de disparition

ASH – 18/04/08 – 08 186

Par Mme Svolanek, Chef Sce AEMO Montpellier

Rapports, outils, réunions « chronophages ».. avec en AEMO 30 enfants en suivi (28 auparavant !!)

Un calcul a été fait : sur 6 mois l'intervention éducative directe se limite à quelques heures de présence. Nous allons vers l'absurde, : le travail éducatif restant par essence travail relationnel

« Pouvons-nous nous contenter de savoir démontrer de mieux en mieux ce que nous faisons, au prix de... le faire de moins en moins ? » - svolanek.christine@wanadoo.fr

« L'esprit de l'ordonnance de 1945 est trahi »

ASH – 04/04/08 – 08 151

Réaction du SNPES / PJJ FSU à la présentation du programme de la PJJ (voir numéro de mars)

Personne n'est surpris mais **pour autant on reste consterné : s'attaque à « l'existence même d'un service public d'éducation au sein du ministère Justice ».** « L'abandon de l'activité au civil de la PJJ traduit détermination (...) à renforcer la sanction pénale à l'égard des mineurs délinquants ». **De même la PJJ aurait un rôle d'expertise... mais s'il n'y a plus de prises en charge au civil, quelle expertise ? Les professionnels PJJ sont appelés à devenir des auxiliaires de justice pour aider le jeune à exécuter sa peine ».** Avec les EPM les prisons deviendraient des lieux d'éducation : **« faudra-t-il envisager toujours plus d'incarcérations pour que les jeunes puissent bénéficier d'une aide à l'insertion ? » <http://snpespjj.fsu.fr>**

Conduites addictives. Les CSAPA, un tournant à négocier pour les professionnels

ASH – 18/04/08 – 08 205

Les CSAPA ont vocation à accueillir tous les publics en en difficulté avec une difficulté addictive : dépasser l'approche par produit et s'articuler avec le sanitaire

Faire coïncider « élargissement et spécialisation » est un des enjeux de la réforme, de même que « défendre l'identité médico-sociale » au regard du sanitaire

Europe sociale : à quelle sauce faut-il accommoder les SSIG ?

ASH – 11/04/08 – pp. 27-30 – 08 173

Le rôle particulier qu'on leur reconnaît est-il un constituant du modèle européen, ou une fragile exception ? Débat ouvert malgré les avancées du traité de Lisbonne. Et d'actualité avec des échéances dans les prochaines mois

Professions sociales et établissements



La CC 66, on en parle, on en parle, on en reparle... et pourtant c'est à suivre, cela concerne une bonne partie d'entre vous. Quant au reste, c'est fonction de vos intérêts du moment.

La refonte de la CC 66 lancée le 22 avril

ASH – 04/04 & 02/05/08 – 08 162

Les Snasea & SOP aimeraient « signer en décembre »

Ils ont lancé 3 groupes de travail : classifications, rémunérations et organisation du travail

Pour Snasea & SOP il s'agit de mettre au point « **convention-cadre avec des règles minimales (...)** à compléter par des accords d'entreprise »

Une des idées phare est de valoriser des métiers qui ne sont plus suffisamment attractifs. **Espèrent que les partenaires sociaux pourront « prendre leurs responsabilités, y compris au plan économique »** sans avoir besoins d'agrément de leurs accords par les pouvoirs publics. C'est le cas dans le sanitaire depuis le 1^{er} janvier.

« Les fédérations CFTC, CGC, CGT et FO sont inquiètes » à la suite des 1^{er} discussions. Elles demandent notamment que la CC 66 reste structurée autour des qualifications, diplômes et métiers ainsi qu'une revalorisation générale des salaires

Prochaines réunions prévues les 15/05 et 02/07

Dossiers et dispositifs signalés

ASH – 25/04/08 – 08 202

* **Le Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé**

Un dossier sur la nouvelle version en vigueur depuis la rentrée 2007 : redéfinir missions et mieux structurer cadre d'intervention mais aussi articuler le diplôme avec celui des ME

Décret 07-899 du 15/05/07, J.O. 16/05/07

Arrêté du 20/06/07, J.O. 03/07/07

ASH – 04/04/08 – 08 157

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Créé en 2002 : apporter appui aux structures dites « d'utilité sociale » : pour consolider ou développer

Depuis 2003 24 000 en ont bénéficié, notamment secteur social et médico-social

Diagnostic partagé, accompagnement et suivi

« Le responsable du DLA doit être un intermédiaire. Son rôle n'est pas de trouver des solutions toutes faites, mais d'inciter l'assoc à trouver ses forces »

Présentation sur <http://www.irma.asso.fr/Dispositif-local-d-accompagnement>

ASH – 02/09/05/08 – 08 203

Les groupements de coopération sociale

et médico-sociale : un point juridique et un article

Présenté par l'administration comme l'instrument de coopération le plus adapté au secteur : règles de création, modalités de fonctionnement, fiscalité

Le GCSMS : un instrument à manier avec précaution. (pp. 35-38)

Souples, modulables, mais suscitent des inquiétudes même si les atouts sont nombreux. Un flou entoure encore leur développement (décret paru en 04/06). Un bilan devrait être dispo fin juin 2008 (DGAS)

Eléments sur le handicap



Des choses pratiques, des expériences à retenir mais le gros du dossier de ce mois c'est « Handicap et travail » : bilan, perspective, nouveautés. A lire bien sûr mais à noter aussi, en terme de tendance.

Familles et professionnels formés à faire front commun face au handicap psychique

ASH – 18/04/08 – 08 174

Différents site de Rhône-Alpes, pensée par et pour l'entourage de ces personnes (familles, soignants, professionnels: montre l'intérêt qu'ont ces maillons à mieux se connaître. Et ça ne va

pas de soi.

Correspond à de vrais besoins et mériterait d'être développée
« au long cours »

Recensées par le CREAL de Lyon – 04 72 77 60 60

Le Collectif « ni pauvres ni soumis »

ASH – 11-18/04/08 – 08 175

Décidé à « **agir avec insistance** » jusqu'à obtention d'un revenu d'existence équivalent au Smic brut
Sans attendre la conférence du mois de juin
Annonce « **actions dans toute la France** »

Handicap et travail

ASH – 11-18-25/04/08 – 08 206

1. Agefiph : une activité en hausse de 13 % pour 11% d'embauches supplémentaires en 2007

Hausse « notamment due à la poursuite des efforts en matière de formation »

Mais même si les CDI sont en hausse de 7 %, les **CDD de moins 3 mois ont augmenté de 46 %**

Rapport annuel 2007 – www.agefiph.fr

A noter que les plans de recrutement établis par les ministères prévoient une hausse de 25 % des embauches d'agents handicapés dès 2008.

2. Offre de service du GESAT aux professionnels

1° annuaire en ligne du secteur protégé et adapté sur www.reseau-gesat.com

Recense 2 016 établissements + appels d'offres : interface entre le secteur et les donneurs d'ordre

3. Et pourtant elles tournent !

Présente les entreprises adaptées et leur spécificité

UNA éd. – 01 43 22 42 64 – 12 €

En Bref (mais non anodin...)

ASH – 04-25/04 & 2-9/05/08 – 08 156

* **Parution du guide d'évaluation des besoins de compensation du handicap** à usage des MDPH

Arrêté du 06/02/08, J.O. du 06/05/08

Sa parution le rend opposable dans tous les Dpts

* **Malgré leurs mauvaises conditions de travail, les AVS aimeraient persister dans la fonction**

Un peu plus de 3 % ont répondu à une enquête

87 % s'y inscriraient durablement si cette fonction était reconnue comme métier

Voir résultats par académie : <http://unaisse.free.fr>

* Handicap mental et santé

Mme Bachelot : « Faire une priorité de la création de réseaux santé-handicap mental » ; décloisonner médical et médico-social (ARS en 09) ; **former tous les personnels soignants à la communication avec les patients handicapés mentaux**

* **Polyhandicap : le rapport Chossy réclame un plan d'action, des créations de places et un statut des aidants**

Mme Létard annonce que cette question sera abordé dans le cadre de la conférence nationale du 10/06

* Le guide de l'aidant familial

Très pratique : droit des personnes concernées, aides aux aidants, organismes, services....

7 € - On peut commander la brochure sur www.ladocumentationfrancaise.fr



Textes choisis



Comme d'habitude mais moins fourni : suivant notre tendance générale nous nous efforçons de donner les références réglementaires dans le corps des dossiers thématiques.

Lois

ASH – 25/04/08 – 08 198

Relative à l'extension du chèque emploi associatif - 2008-350, du 16/04/08, J.O. 17/04/08

Décrets

ASH – 25/04/08 – 08 210

Relatif à l'entrée en vigueur de la procédure de déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause trouble mental 08-361 - 16/04/08, J.O. 18/04/08

Avis

Relatifs à l'indice de référence des loyers des 4° trim. 07 et 1° trim. 08 – J.O. du 18/04/08

Circulaires

ASH – 11/04/08 – 08 181

Où la DGAS explicite les modalités de mise en œuvre du principe de subsidiarité de l'API

Ou comment les demandeurs doivent avoir fait valoir leurs droits aux autres prestations sociales et aux créances alimentaires

DGAS/MAS/2008/94, 17/03/08 à paraître BO SPsS



Contrat d'autonomie pour les jeunes chômeurs : appel d'offres et autres

éléments

ASH – 18/04 & 02-09/05/08 – 08 183



Une présentation pour se rafraîchir la mémoire et un point de vue négatif. Qui exprime des choses que vous-mêmes exprimez souvent. Mais la question reste de ce qu'il faut faire : boudier complètement ces mesures ou pas ? A vous de voir... et de suivre surtout.

Dans le cadre du plan « Espoir banlieues »
Pour jeunes domiciliés en zone couverte par un CUCS et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi ; plus précisément 16/25 ans

Objectif : projet contractualisé débouchant sur placement effectif dans l'emploi ou création d'entreprises ou accès à formation qualifiante

Le marché dure 4 ans et porte sur « ≅ 45 000 jeunes » les 3 premières années (35 Dpts)

Droits bénéficiaire : accompagnement personnalisé intensif (apprendre à se présenter, CV, intégrer « les codes de l'entreprise »...) + aides matérielles et une **bourse** (300 € pendant 6 mois)

Devoirs bénéficiaire : assiduité

Le jeune doit avoir un **référé unique** pendant toute son parcours

Durée limitée à 18 mois : 6 à 12 mois de suivi vers l'autonomie + 6 mois dans l'emploi

A noter : Mme Amara précise que l'Etat consacrerait à ce contrat près de 250 millions sur 3 ans.

Le contrat d'autonomie déstabilise les missions locales

L'objectif coïncide avec leur cœur d'activité

Or l'appel d'offres s'adresse aux opérateurs privés

Assoc. directeurs missions locales : s'agace d'une « **incohérence** » et souligne l'**ampleur limitée** de l'opération. 45 000 jeunes sur 3 ans contre 1 million par an accueil en ML

Quid des inégalités de traitement ? : bourse plus élevée (1 800 €) qu'allocation CIVIS (900 €)...

Il faudra pourtant trouver des articulations....

UNML : espère que des partenariats permettront aux ML d'atteindre l'échelle départementale demandée mais **regrette que l'opération n'ait pas été confiée au réseau.**

Envisage de solliciter les ministres concernés pour « mettre en place un véritable dialogue »

Contrat d'autonomie : l'illusionnisme social

Par M. Philippe Labbé, sociologue

Les politiques publiques sont évaluées « à l'euro près » et « ciblées ». Ainsi le contrat d'autonomie concerne 45 000 jeunes de niveau V et infra

L'appel d'offres met en concurrence opérateurs privés ... et **missions locales, qui ont une mission de service public** sur le terrain de l'insertion

« **Incohérence institutionnelle ou (...) tentative de démantèlement de la mission service public** »

Le secteur réagit vivement mais certaines missions répondront à l'appel d'offres.

Elles devraient se contenter de leur place conventionnelle dans ce dispositif : **les comités de pilotage** où elles pourront défendre leur philosophie

Au-delà c'est de « l'illusionnisme » : « coaching » de 1 an maximum vers « l'emploi durable »

Pour des jeunes cumulant de nombreuses difficultés. Or on sait que l'insertion de ces jeunes est de plus en plus longue, en moyenne

On continue de raisonner comme si le modèle du contrat stable étaient était la norme.

Mais quand on pose la question ainsi, on se voit reprocher parfois d'inventer des pbs sociaux à des jeunes qui ne cherchent que du travail.

Les temps pourtant ne sont pas synchrones, entre ces jeunes, la succession des dispositifs, et les demandes des entreprises... Il suffit d'y croire ?....

Emploi : Eléments du mois



Il n'y a pas que le secteur social qui a du mal avec l'évaluation, contrairement à ce qu'on voudrait parfois lui faire croire... Lisez donc : si ce n'était si « cher » ce serait presque drôle.

Et puis les missions locales bien sûr, qui bougent ou tentent de le faire ? Vous le bien par ailleurs.

Voir modernisation politiques publiques -Société

Des pistes pour renforcer l'évaluation des politiques de l'emploi

ASH – 04/04/08 – 08 149

Mission d'information de MM. Gorce & Lefebvre

En amont évaluations « rares et confidentielles » et en aval, **après les lois « embryonnaires » : et l'Etat y consacre plus de 50 milliards par an !!!**

Proposent en amont **études d'impact préalables**

Et en aval permettre au **Parlement de demander des évaluations** aux services compétentes de l'Etat

Recentrer le débat budgétaire sur la performance

Créer pôle compétitivité consacré à l'évaluation des politiques publiques

Organiser au COE « **débat d'orientation pour l'emploi** » annuel . occasion de renforcer le suivi des évaluations et la diffusion de leurs résultats.

www.assemblee-nationale.fr

En bref...

Le SMIC va augmenter de 2,3 % au 1° mai

ASH – 18/04 & 02/05/08 - 195

Arrêté du 25/04/08, J.O. du 29/04/08

Le code du travail prévoyant une revalorisation au-delà d'un seuil de 2 % d'inflation. C'est la 1° fois depuis 12 ans que l'on doit prendre cette mesure.

Le SMIC sera revalorisé ensuite au 1° juillet

Enquête Unedic « besoins en main-d'œuvre »

ASH – 04/04/08 – 08 196

Les intentions de recrutement progressent de 1,6 point pour 08 avec un nombre de projets en hausse de 6,1 %, avec une hausse des difficultés de d'embauche - www.assedic.fr

Actualités Missions locales

ASH – 04/04&02/05/08 – 08 158

* **Réaction à la convention pluriannuelle d'objectifs** (Voir numéro de mars)

CGT dénonce « **négarion des valeurs** » du réseau « **Logique de résultat, (...) et concurrence** » ; « **à terme toute une partie des jeunes (...) sera exclue de l'accompagnement** » ;

CFDT : dénonce « **l'obsession des chiffres** »

* **Premier bilan de la recherche-action pour « refonder les missions locales »** (Synami CFDT)

Se fonder sur la situation globale, « accompagner et non pas prescrire », privilégier perspective DSL (partenariats productifs), faire entendre ce que vivent les jeunes, accompagner la phase d'intégration dans les entreprises

Blog <http://www.innovationinsertion.hautetfort.com>

Grenelle de l'Insertion : contribution de l'IAE

ASH – 18/04/08 – 08 220

Synthèse de propositions : demande notamment des indicateurs plus adaptés, un assouplissement des durées

d'accueil du public, un contrat unique d'insertion, un financement par l'aide au poste et un « cadre juridique de gouvernance rénové »

Chômage : chiffres et éléments du mois



La baisse était continue l'année dernière, depuis le début 2008 c'est un peu différent : c'est donc à suivre, plus que jamais.

Vous saurez de quoi parle le gouvernement quand il dit « offre raisonnable d'emploi ». Et en lire chaque mot. Quant au bilan ANPE, voyez... en un sens on manque de chiffres... mis en perspective, en tout cas c'est notre ressenti.

Hausse de 0,4 % du nombre de demandeurs d'emploi en mars

ASH – 02/05/08 – 194 - Le Monde – 02/05/08 – 194

Toutes les catégories 1 touchées par cette hausse
Les plus touchés sont les jeunes de moins de 25 ans : + 1,1 % en 1 mois et – 6,2 % en 1 an
Inscriptions au cours des 3 premiers mois 2008 : + 3,5 % par rapport aux 3 mois précédents
Sorties sur la même période : - 1,6 %
Nombre d'offres d'emploi déposées à l'ANPE : en baisse de 5,7 % sur un mois
DARES 19.1 www.travail.gouv.fr

Un point sur l'offre « raisonnable » d'emploi

ASH – 09/05/08 – 208

Le Monde – 08/05/08 – 208

Réunion Ministère / partenaires sociaux le 6 mai
M. Wauquiez : un projet de loi « très court » sera présenté avant la fin de la session

Reconnaître principe d'un projet professionnel à partir duquel on construit un parcours d'accès à l'emploi actualisé tous les 3 mois.

Définition Offre raisonnable d'emploi (ORE)

Durant les 3 premiers mois : proposition doit s'inscrire dans le projet, être au moins rémunérée au niveau salaire antérieur et située dans la zone géographique définie pour la recherche

Au-delà de 3 mois : proposition compatible avec qualifications, rémunérée 95 % salaire antérieur et rester dans zone géographique définie au départ

Au-delà de 6 mois : proposition dans les mêmes conditions de qualification, rémunérée 80 % salaire antérieur, dans une distance de 30 Km ou 1 h transport en commun maxi.

Au-delà de 12 mois : proposition dans les mêmes conditions de qualification et d'éloignement et rémunérée « à un salaire supérieur à l'allocation perçue »

Refus de 2 ORE telles que définies ci-dessus : radiation de 2 mois, avec possibilité de suspension provisoire de l'allocation

Les syndicats y restent hostiles : trop rigide (CFDT) ; peut amener à accepter emplois trop peu rémunérés (CGT)

Déclaration unitaire AC // APEIS / CGT Chômeurs / MNCP : demandent que soit « compris et accepté » que des chômeurs refusent des contrats précaires.

Autres points évoqués dans la réunion

« Rééquilibrage » entre les risques chômage et vieillesse

Perspectives modifs conditions d'indemnisation

Améliorations à apporter à l'accompagnement des demandeurs d'emploi (primo et seniors surtout)

En 2007, le service rendu par l'ANPE aux demandeurs d'emploi s'est amélioré, selon son directeur général :

présentation rapport d'activité

ASH – 18/04/08 – 08 188

Le suivi mensuel personnalisé a été généralisé : 19 millions d'entretiens-conseils (+ 10,7 % en 1 an)

Plus de 3 millions de prestations de services proposées (+ 7 % en 1 an)

Un parcours différencié pour chaque demandeur

Expérimentations ciblées (jeunes, handicapés...)

Egalité des chances : fin 12/07, près de 214 500 jeunes issus des quartiers reçus, avec 599 000 offres d'emploi proposées (dont 55 % en contrat durable) et près de 67 900 jeunes placés depuis décembre 2005.

Cohésion sociale : 121 000 CA dans le secteur non marchand contre 102 000 en 2006

Coopération avec CG (c/ Rmistes) poursuivie.

Délai moyen entre inscription Assedic et 1° entretien ANPE = 3,5 jours et 430 guichets uniques opérationnels fin 07

Minima sociaux : les éléments du mois



Il y a des analyses fines et qui apprennent des choses surprenantes mais il y a aussi un tel matériau d'études et de constats mettant l'accent sur les mêmes difficultés que c'est décourageant de le voir s'empiler.

Les titulaires des minima sociaux Etude CNAF

ASH – 18/04/08 - 189

La France y consacre un peu moins de 1 % du PIB

3,5 millions de bénéficiaires (6 millions avec ayants droit) en 2006.

10 allocations différentes : diversité unique en Europe ; mais 5 regroupent 94 % des bénéficiaires : RMI / AAH / ASV / ASS & API

Ils peuvent être universels ou réservés à certaines catégories ; illimités ou pas dans le temps ; leurs modes de calcul différents...

Bénéficiaires aussi divers mais partageant néanmoins des Caractéristiques communes

Insertion professionnelle : pb de transports, de garde d'enfants et de santé

Difficulté de logement : 25 % bénéficiaires RMI / API & ASS ne disposent pas de leur propre logement et plus de 50 % de ceux qui doivent payer un loyer ont du mal à le faire

Une proportion croissante d'entre eux juge ces pbs insurmontables

Pistes du COE sur la formation professionnelle

ASH – 04/04/08 – 08 170



Un sourire pour un rapport intéressant, à la charnière des dossiers chômage et emploi, mais c'est à suivre, à suivre, encore à suivre.

Le Conseil d'orientation pour l'emploi souligne une situation paradoxale : chômeurs, inactifs, moins diplômés et qualifiés accèdent moins facilement à la formation que les autres. Pourtant budget français « supérieur » à la moyenne UE. Propose

Renforcer formation initiale des jeunes : la formation continue ne pourra « suppléer à toutes [ses] lacunes ». Recenser et accompagner tous les jeunes sortant du système scolaire sans rien.

Articulation EN / ML auxquelles les coordonnées de ces jeunes pourraient être transmises directement

Instaurer un droit différé à la formation

Soutenir financièrement tous les demandeurs d'emploi en formation

Corriger les inégalités d'accès au DIF, donner au nouvel opérateur du service public emploi les moyens d'informer... aussi les salariés qui n'ont pas ces prestations sur le lieu de travail.

Mieux cordonner les actions Etat / Régions / partenaires sociaux : affirmer dimension régionale

Instaurer « **procédure de labellisation** » des organismes formation - Dispo sur www.coe.gouv.fr



DALO : un point sur les recours déposés fin mars 2008

ASH – 25/04/08 – 08 199



C'est à suivre bien sûr mais d'ores et déjà les rapports entre les chiffres paraissent éloquent.

Chiffre du ministère : 18 722 recours déposés

95 % pour logement et 5 % pour hébergement

18 % des dossiers examinés : sur ces 3 697, 1537 déclarés prioritaires au sens de la loi

Logement : 3110 instructions, **1294 décisions favorables dont 121 mises en œuvre.**

68 % recours en Ile-de-France, puis PACA, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais

Hébergement : 587 instructions, **152 décisions favorables dont 24 mises en œuvre**

Le comité de suivi de la loi évaluait à 600 000 le nb de ménages prioritaires

Le ministère estime qu'en 2008 on ne devrait pas dépasser les 100 000 dépôts de dossiers ; le dispositif est nouveau, info progressive

Haut Comité logement personnes défavorisées : « **le niveau des recours va dépasser le niveau de réponses disponibles** »

Eléments du mois



La mixité sociale est-elle un pur fantasme ? Sûrement pas mais elle obéit à des mécanismes complexes et à une approche globale. Les réponses du secteur aux propositions sont à lire. Et puis là comme d'habitude « bref » ne veut pas dire pas insignifiant. Parcourez.

Réaction du secteur aux propositions

(issues de la modernisation politiques publiques)

ASH – 11/04/08 – 08 166

Rappel : parc locatif social : plafonds de ressources abaissés de 10 % avec évolution indexée sur celle de l'indice des prix + Politique de **surloyers**

USH : compte tenu de la priorité déjà donnée aux ménages à ressources très modestes, la baisse des plafonds « ne pourra pas entraîner une augmentation significative de l'offre »

Peut même pénaliser des ménages non favorisés

Demande négociation sur ces mesures « basées sur une analyse fine des situations locales »

Et quid de la mixité sociale ? L'USH estime qu'il n'y aura pas de grands bouleversements

CLCV : peut multiplier les ghettos ; « **la vraie question de l'accès au logement est celle du nb de logements et du pouvoir d'achat** »

Idem pour CSF & UNAF : crainte d'une exclusion du parc social de familles qui n'auront pas pour autant les moyens de se loger dans le privé.

En Bref

ASH – 18/04 & 02/05/08 – 08 200

* **Un rapport préconise de circonscrire la garantie des risques locatif aux locataires les plus fragiles**

Suggère d'interdire aux bailleurs d'imposer une caution lorsqu'ils ont souscrit une assurance pour loyers impayés

Propose « **limitation d'éligibilité** » propriétaires à la GRL (selon ressources et taux d'effort des locataires, ou statut précaire). Les petits bailleurs pourraient éviter le coût de la GRL et un marché privé d'assurance continuerait d'exister (GLI)

www.logement.gouv.fr

* **Maisons à 15 € par jour lancées le 15/04/08**

Renseignements possibles auprès du « 3939 »

CNL & CLCV dénoncent le manque de prise en compte des charges supplémentaires induites (taxe foncière, énergie, ...) : longueur de l'emprunt avec sécurisation insuffisante.

* **Le délégué général pour la coordination de l'hébergement des sans-abri officiellement institué**

Décret 08-046 du 28/04/08, J.O. 29/04/08



Nos éléments en avril mai



Nous nous sommes trouvés à la tête de multiples Brèves ce mois-ci et nous avons trouvé plus « lisible » de les regrouper de cette manière. Du plus social au plus sanitaire, en quelque sorte.

« Panorama de l'accès aux soins de ville des bénéficiaires de la CMU-C en 2006 »

ASH – 04/04/08 – 08 226

Les médecins généralistes ont accueilli plus de personnes « CMU-C » que spécialistes ou dentistes

Et généralistes et dentistes les plus « accueillants » ont reçu 3 fois plus de ces patients que leurs confrères / DREES – E&R 629 – www.sante.gouv.fr

Premiers résultats de l'enquête Santé protection sociale 2006 de l'IRDES – Voir www.irdes.fr

ASH – 11/04/08 – 08 226

14 % des Français déclarent avoir renoncé à des soins pour raisons financières dans les 12 derniers mois : 63 % soins dentaires, 25 % achat de lunettes et 16 % consultation d'un spécialiste

Principal motif : absence de couverture complémentaire (concerne 7 % des Français)

Taux d'efforts pour complémentaire : de 10% pour les plus pauvres à 3 % pour les plus riches avec garanties inversement proportionnelles

Contraception : lancement de la 2^e phase de la campagne d'info de l'INPES

Mme Bachelot annonce une « **modification réglementaire** » : permettra aux « médecins et sages-femmes des centres de planification ou d'éducation familiale de délivrer des contraceptifs aux mineurs » (seul le médecin désigné par la DRASS peut le faire actuellement)

En outre des kits (avec outils campagne d'info) seront envoyés aux assoc (Planning familial, Ni putes ni soumises...)

Voir sur www.sante.gouv.fr

Europe et avortement

ASH – 25/04/08 – 08 226

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe demande aux 47 Etats membres de dépénaliser l'avortement ou « lever les restrictions » qui l'entravent.

Cette résolution n'a pas de caractère contraignant mais le **Planning familial estime qu'elle deviendra « une référence incontournable »**

<http://assembly.coe.int/DefaultF.asp>

Moins important que prévu, le déficit de la sécurité sociale

s'élève en 2007 à 9,5 milliards

ASH – 25/04/08 – 08 226

Commission des comptes sécurité sociale : tablait sur un déficit de 12,7 milliards (8,7 en 2006)

Branche famille excédentaire de 156 millions

www.securite-sociale.fr

Le rapport « Flajolet » prône la mise en place d'une « politique nationale de prévention aux objectifs clairs »

Le système de santé français serait un « accélérateur d'inégalités sanitaires » ; il faut « passer d'une logique de réparation à celle de gestion du patrimoine santé »

Dégager « **5 grands thèmes nationaux** » dont la lutte contre l'abus l'alcool et de substances psycho actives, **les jeunes étant particulièrement ciblés**

Disponible sur www.sante.gouv.fr

Réforme de l'hôpital : le rapport « Larcher » préconise de « mieux intégrer la dimension sociale et médico-sociale de l'hospitalisation »

Organiser la prise en charge multidimensionnelle des personnes fragiles

www.elysee.fr

Un entretien et des réactions à la création des ARS

ASH – 18-25/04/08 – 08 227



Il est toujours bon de savoir quelque chose : voilà donc un point sur un dossier dont on entend parler, qui nous concerne mais sans plus mais voilà... un petit cadrage, où l'on voit que le présent n'est pas extrêmement satisfaisant... ne pas le perdre du vue.

Entretien avec Mme Marie-Egyptienne Assoc professionnelle des IASS

Comment réagissez-vous ?

« Moyen d'améliorer le pilotage des politiques publiques, avec simplification du paysage institutionnel »

« **Confirmer un Etat fort, qui ne peut se désengager d'un domaine comme la santé, et qui être doté de moyens** » (inspection, évaluations...)

Avec quel périmètre ? Inclut-il le médico-social ?

« **Bien sûr !** » : santé publique, sécurité sanitaire, santé environnementale ; tous les aspects sont liés.

Pas de risques à couper le sanitaire du social ?

« **C'est notre inquiétude. Ce lien est un des principes fondateurs de notre métier (...)** Nous demandons que les **moyens de maintenir les ponts soient prévus** »

La psychiatrie par ex doit pouvoir travailler avec le acteur du logement, de l'emploi, etc.

La **direction de la cohésion sociale sera-t-elle réduite à une « administration résiduelle »** ?

« **L'occasion ou jamais de se réinterroger sur le rôle de l'Etat dans ce champ** » ; remettre à plat et en cohérence.

Quid des CHRS que d'aucuns verraient bien confiés aux Dpts ?

Une logique défendable, mais on peut aussi arguer que l'Etat est

responsable du droit au logement opposable...

Réactions

* **La FNARS** envisage décentralisation CHRS, mais sous certaines conditions... **l'Etat doit rester garant de la solidarité nationale** (principes opposables aux CG) et garder une mission de « contrôle de légalité » (si collectivités défaillantes)

* **L'Uniopss précise aussi les conditions...**

Agence de **santé et non de soins**, culture de la concertation, spécificités conservées pour le médico-social, articulation avec

secteur social (approche globale de la personne).

* La CGT dénonce la « liquidation » des DRASS & DDASS



Priorités pour la rentrée 2008 et Ecoles de la 2^e chance

ASH – 18/04/08 – 08 197



En termes d'annonces c'est plutôt positif, et à vrai dire on voudrait du fond et on a l'impression d'égrener des formes

Scolariser les élèves handicapés

En faire un droit garanti : enseignants référents, former AVS et couvrir tout le territoire par des UPI

Améliorer l'efficacité de l'éducation prioritaire

Poursuivre les: « ambition réussite » et « réussite scolaires » ; constituer cadre **Espoir Banlieue**

Généraliser l'accompagnement éducatif (écoles primaires des réseaux) ; créer banques de stages

Assouplissement de la carte scolaire : avec « priorité absolue » pour les élèves handicapés

Nouveau dispositif d'initiation aux métiers en alternance : se substituera à l'apprentissage junior

Circ. 08-042 – 04/04/08 – BOEN n° 15 (10/04/08)

Pistes de M. Laporte pour généraliser les E2C

Quadrupler le nb de jeunes en E2C d'ici à 2012

Mettre en place un « **certificat national de compétences** » : équivalent d'un diplôme national

Accompagner plus les jeunes avant leur entrée



Le Monde – 08 165

La Frénésie sécuritaire : retour à l'ordre et nouveau contrôle social (voir en Société)

10 chercheurs pour cet ouvrage : émergence du « nouveau

populisme pénal », militarisation des moyens de la police, notamment en banlieue, etc..

« Nouvelle culture du contrôle » : un ton militant

M. Mucchielli... - Ed. la Découverte – 138 p., 10 €

ASH – 11/04/08 – 08 182 & 187

La réussite éducative (le 93)- Profession banlieue

Groupe de travail avec coordonnateurs ERE

Etat des lieux programmes, et leurs enjeux : place des familles, importance charte confidentialité... et limite de l'intervention (superposition modes de prise en charge)

☎ 01 48 09 26 36 – 18,50 €

Prof toi-même !



L'idée nous plaît, et beaucoup même.

Les professeurs ne sont pas préparés à affronter indiscipline et violence ; l'équipe pédopsychiatrie du 11^e secteur (Paris) a amis au point des groupes de parole dans les établissements pour le personnel

1 ou 2 psychiatre et un ES qui à présent raconte et appelle à **ne pas « laisser les enseignants seuls pour s'occuper de cette jeunesse »**

Serge Poignant – Ed. Actes Sud – 18 €

Etats des savoirs sur la maltraitance

A connaître ... au moins. Et à faire connaître.

Suite aux états généraux de 2005 : un point sur avancées mais aussi constats d'inefficacité, dérives et questions

Ed. Karthala – www.karthala.com – 32 €

Les innovations pédagogiques dans les instituts de formations des travailleurs sociaux

Vous êtes nombreux à suivre des stagiaires ou des VAE... à aller voir peut-être, pour élargir les angles de vue ?

Analyses et témoignages issus de la 2^e biennale du GNI en 2006.

Le Sociographe 1/2007 – 04 67 07 82 73 – 16,50 €

ASH – 18/04/08 – 08 225

Entreprises ordinaires, entreprises solidaires ? L'implication des entreprises dans l'insertion des publics éloignés de l'emploi



Voilà que ce n'est pas si simple, vient dire le Credoc. A connaître.

Leur implication peut intensifier la concurrence entre les structures d'aide se battant pour obtenir des subsides. Ce peut être contre-productif.

Credoc – 09/07 – www.credoc.fr

ASH – 09/05/08 – 08 222



Un pot-pourri que nous aimons : de votre quotidien à l'Europe, grand angle. Allez-y

Faire face aux situations de violence en travail social par les Cahiers de l'Actif

Représentations et réalités de la violence en travail social. Réflexions, témoignages sur expression et réponses mises en place. « Eclairage utile »

n° 378/379 - ☎ 04 67 29 04 67 – 16 €

L'utopie c'est par où ? par le Sociographe

Elle n'est « pas forcément dans le ciel » mais déjà présente dans l'intervention sociale.

En faire une posture pour réfléchir et non une résistance

Gouvernance associative par la « Revue de droit sanitaire et social » (RDSS)

Qui gouverne, comment, avec quels objectifs et spécificités dans le secteur social et médico-social ?

Perspectives d'évolutions ?

Avec un focus sur les assoc's se consacrant à la protection de l'enfance

n° 2 – 03-04/08 – Ed. Dalloz

L'Europe au service du développement de l'action sociale locale par l'Unccas

L'Europe sociale est bien en marche. Moyens et outils existent, présentés dans cet ouvrage destiné aux acteurs locaux de proximité.

Tout ce qu'il faut savoir sur les institutions processus de décisions, programmes sociaux et fonds structurels

n° 59043 - ☎ 03 20 28 07 50 – 17,50 €



Nous aimons le 11 avril la communication de M. Hirsch sur les « achats publics socialement responsables », à suivre bien sûr.

Quant à l'Unasea, gageons que l'on va mettre un peu de temps à la rebaptiser spontanément... (25 avril). Aussi attirons-nous votre attention; à ce jour il est plus efficace de chercher Unasea sur Internet...

Le Monde – 08 161

Sécurité routière : hausse du nombre de tués

Augmentation de 7,5 % entre mars 07 et mars 08

Serait due à des accidents impliquant des conducteurs avec une alcoolémie supérieure à la limite autorisée ou conduisant sans permis. (10/04)

ASH du 4 avril 2008 – 08 164

« La population en France en 2007 » - INED

L'espérance de vie a augmenté de 4 mois entre 2006 et 2007 (hommes 77,6 & femmes 84,5). Attribuée à la meilleure prise en charge des personnes âgées et attention aux personnes isolées

Grossesses de plus en plus tardives : 21,1 % nouveaux-nés ont une mère âgée de plus de 35 ans

Le PACS explose : + 100 000 en 07 (20 000 en 01)

Banalisation naissances hors mariage : près de 50% des bébés nés en 2007 (6 % en 1970) ; plus de 80 % reconnus par

leur père dès la naissance.

En 72, égalité entre filiations légitimes et naturelles, en 01 égalité successorale garantie ; en 05 les mots *légitime* et *naturel* disparaissent du code civil

Population & sociétés n° 443 – www.ined.fr

ASH du 11 avril 2008 – 08 172

Marchés publics et achats « socialement responsables »

- Communication de M. Hirsch

« Réserver une partie de la commande publique à des structures d'insertion ou des organismes employant des personnes handicapées » (objectif de 10 % des achats courants de l'Etat d'ici 2012)

Lutte contre les sectes : les mineurs sont mieux protégés, mais... 5° rapport de la Miviludes

Evalue suites données aux propositions de l'enquête parlementaire 06 « **enfance volée** ».

« De très nombreuses mesures mises en œuvre »

Mais reste à faire ; souhaite un **recensement des enfants non inscrits à l'état civil par ex.**

Revient sur la **définition du titre de psychologue** : décret en cours de rédaction

Rapport sur www.miviludes.gouv.fr

ASH du 25 avril 2008 – 08 228

La Coordination des associations de protection de l'enfant (CNAPE) succède à l'Unasea

Qui modifie ses statuts 60 ans après sa création pour élargir son CA à 7 autres mouvements et assoc's.

« Défense 2° chance » - Le rapport Trucy

Préconise un objectif chiffré de volontaires, une grille de rémunération plus incitative et de veiller à éviter les « doublons » avec d'autres dispositifs d'emploi des jeunes....

Consultable sur <http://www.senat.fr>

Une étude éclaire les parcours de socialisation des enfants placés dans un « village SOS » (de Marseille) – étude réalisée par l'Inserm

« Plus des deux tiers des anciens sont aujourd'hui bien insérés socialement et professionnellement » mais la période de sortie est une étape charnière

Dispo au 01 55 07 25 25

ASH du 09 mai 2008 – 08 229

Traite des êtres humains

La convention du Conseil de l'Europe est entrée en vigueur en France le 1° mai. Des mesures législatives seront nécessaires à sa transposition.

Elle concerne toutes les victimes et toutes les formes d'exploitation, liées ou non au crime organisé ; prévoit une assistance aux victimes.